

Profil d'écosystème

**Hotspot de biodiversité
Du Bassin Méditerranéen
Mise à jour 2024**

Synthèse technique détaillée

Décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	4
2. CONTEXTE.....	6
3. PHASES I ET II D'INVESTISSEMENT DU CEPF : PRÉSENTATION ET BILAN	7
3.1 Stratégie d'investissement et résultats des phases I et II	7
3.2 Présentation du bilan des phases I et II	9
4. IMPORTANCE BIOLOGIQUE DU HOTSPOT.....	12
5. OBJECTIFS DE CONSERVATION DÉFINIS POUR LE HOTSPOT	13
5.1 Introduction.....	13
5.2 Objectifs au niveau des espèces	13
5.3 Objectifs au niveau des sites	14
5.4 Objectifs au niveau des corridors	16
6. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU HOTSPOT.....	18
6.1 Contexte	18
6.2 Tendances démographiques et sociales.....	18
7. CONTEXTE POLITIQUE DU HOTSPOT	19
8. CONTEXTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU HOTSPOT	21
9. MENACES POUR LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DU HOTSPOT	23
10. CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	25
11. ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS ACTUELS POUR LA CONSERVATION.....	27
12. LE CRÉNEAU D'INVESTISSEMENT DU CEPF.....	29
12.1 Pays éligibles	29
12.2 Principes directeurs pour l'action du CEPF.....	29
12.3 Contexte des directions stratégiques	31
13. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET ORIENTATION PROGRAMMATIQUE DU CEPF, 2025-2030	33
Direction stratégique 1. Soutenir les partenariats locaux pour la conservation de la biodiversité côtière d'importance mondiale	36
Direction stratégique 2. Promouvoir les valeurs des écosystèmes d'eau douce et améliorer leur protection, leur restauration et leur gestion	38
Direction stratégique 3. Promouvoir les pratiques d'utilisation des terres traditionnelles qui conservent la biodiversité dans les corridors prioritaires	41
Direction stratégique 4. Engager la société civile pour la préservation des plantes et communautés végétales menacées.....	44
Direction stratégique 5. Faciliter le développement d'une communauté solide et résiliente d'organisations de la société civile (OSC) spécialisées dans la conservation	46
Direction stratégique 6. Assurer une direction stratégique et une coordination efficace des investissements pour la conservation par l'intermédiaire d'une équipe régionale de mise en œuvre	48
14. CADRE DES RÉSULTATS.....	50
15. DURABILITÉ.....	55

1. INTRODUCTION

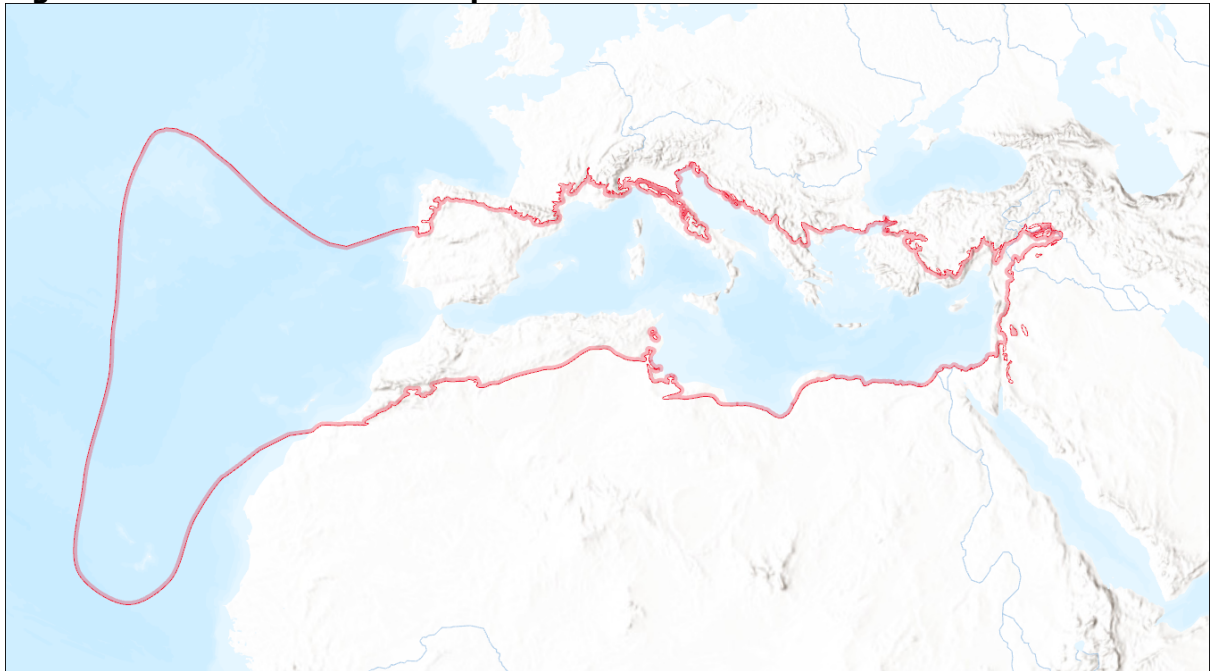
Créé en 2000, le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) est devenu un leader mondial permettant à la société civile de participer et d'influencer la conservation de certains hotspots à travers le monde. Le CEPF est une initiative commune de l'Agence Française de Développement (AFD), Conservation International (CI), l'Union Européenne (UE), la Fondation Hans Wilsdorf, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le gouvernement du Canada, le gouvernement japonais et la Banque Mondiale. Étant l'un des fondateurs, CI administre le programme mondial et héberge le secrétariat du CEPF.

Le hotspot méditerranéen est le deuxième hotspot du monde par sa surface et la plus grande des cinq régions au climat méditerranéen du monde. Il couvre une surface de 2 085 292 km² et s'étend du Portugal à l'ouest à la Jordanie à l'est, et du nord de l'Italie au nord à la Tunisie au sud. Il comprend également certaines régions d'Espagne, de France, la plupart des états des Balkans, la Turquie, une partie du Moyen-Orient, l'Égypte, la Libye, le Maroc et l'Algérie, ainsi que près de 5 000 îles disséminées en mer Méditerranée. À l'ouest du continent, le hotspot inclut plusieurs îles de l'Atlantique : les Canaries, Madère, les îles Selvagens, les Açores et le Cap-Vert (Figure 1.1).

En 2012, le CEPF a lancé un programme d'investissement sur cinq ans au sein du hotspot, qui a débouché sur l'attribution de 108 subventions à 83 organisations différentes, réparties dans 12 pays, d'une valeur totale de 11 millions de dollars. Une seconde phase s'est tenue de 2017 à 2024 (avec des prolongations) et a accordé 200 nouvelles subventions à 133 organisations dans 13 pays, pour un montant total de 13,9 millions de dollars. Depuis le début des investissements, plusieurs endroits de la région ont subi des changements politiques importants, collectivement nommés « Printemps arabe », qui ont eu de profondes répercussions sur la stabilité et les économies, ainsi que sur le rôle et les opportunités de la société civile dans ces pays. La guerre se poursuit en Syrie, l'insécurité constitue un obstacle aux activités de conservations dans certaines régions de la Libye, et dans une moindre mesure ailleurs. La pandémie de COVID-19 a eu un impact dramatique sur la vie à travers le hotspot et a affecté la mise en œuvre du programme, en particulier en 2020 et 2021. Plus récemment, l'évolution de la sécurité et de la situation géopolitique au Moyen-Orient, en particulier en Palestine et au Liban, a eu un impact sur les habitants et les organisations de cette partie du hotspot.

Les bouleversements politiques et l'insécurité, ainsi que l'incertitude économique mondiale et la pandémie ont affecté l'un des principaux moteurs de l'activité économique de la région, le tourisme. La croissance de la population et l'activité économique qui en découle augmentent la demande en énergie, en eau et en infrastructures. Le changement climatique aggrave le problème, et tous les pays de la partie sud du hotspot connaissent un déficit en eau. L'augmentation du nombre et de l'ampleur des investissements dans le domaine de l'eau a causé des dommages irréversibles au cycle fragile de l'eau des petits bassins fluviaux du hotspot.

Figure 1.1 Localisation du Hotspot du bassin méditerranéen



2. CONTEXTE

Le profil d'écosystème présente un aperçu du hotspot du bassin méditerranéen en termes d'importance de la conservation de sa biodiversité, des principales menaces pesant sur sa biodiversité, ainsi que du contexte socioéconomique, politique et de la société civile dans lequel la conservation a lieu. Le profil présente également une évaluation des implications du changement climatique sur la conservation de la biodiversité dans le hotspot. Il définit un ensemble de résultats de conservation à l'échelle des espèces, des sites et des corridors, et identifie les priorités pour les investissements de conservation dans ces domaines.

Le profil d'écosystème se termine par une stratégie d'investissement sur six ans pour les efforts de conservation dirigés par la société civile dans le hotspot. Cette stratégie comprend une série d'opportunités de financement stratégique, appelées directions stratégiques, décomposées en une série de priorités d'investissement décrivant les types d'activités qui seront éligibles au financement. Les Organisations de la Société Civile (OSC) ou les individus peuvent proposer des projets qui contribueront à la mise en œuvre de la stratégie en abordant au moins une des priorités d'investissement. Le profil d'écosystème ne comprend pas de concepts de projets spécifiques, car les OSC les développeront dans le cadre de leurs demandes de financement. Les candidats doivent préparer des propositions détaillées identifiant et décrivant les interventions et les indicateurs de performance qui seront utilisés pour évaluer la réussite de leurs projets.

Tableau 2.1. Pays couverts par le profil d'écosystème

Sous-région	Pays	Investissement antérieur du CEPF
Balkans	Albanie	Oui
	Bosnie-Herzégovine	Oui
	Kosovo	Non
	Macédoine du Nord	Oui
	Monténégro	Oui
Moyen-Orient	Irak	Non
	Jordanie	Oui
	Liban	Oui
	Palestine	Oui
	Syrie	Non
Afrique du Nord	Algérie	Oui
	Égypte	Oui
	Libye	Oui
	Maroc	Oui
	Tunisie	Oui
Macaronésie	Cap-Vert	Oui
Turquie	Turquie	Pas d'investissement dans le bassin méditerranéen

3. PHASES I ET II D'INVESTISSEMENT DU CEPF : PRÉSENTATION ET BILAN

3.1 Stratégie d'investissement et résultats des phases I et II

Le profil d'écosystème¹ qui a guidé la première phase d'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen a été élaboré en 2010, au moyen d'un processus participatif ouvert qui a mis à contribution plus de 100 experts issus de la société civile, donateurs et représentants des gouvernements concernés de toute la région. Le profil d'écosystème a défini des priorités géographiques à l'investissement du CEPF, comprenant 70 zones clés pour la biodiversité (ZCB) éligibles à l'investissement du CEPF, ainsi que six corridors prioritaires.

La stratégie d'investissement du CEPF pour la première phase comprenait 13 priorités d'investissement, regroupées en quatre directions stratégiques :

1. Promouvoir l'implication de la société civile dans la gestion intégrée des zones côtières pour minimiser les effets négatifs du développement côtier dans trois corridors prioritaires (Balkans du Sud-Ouest ; Péninsule de Cyrénaïque ; et montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de Tunisie), et dans 20 zones côtières et marines de biodiversité prioritaires dans d'autres corridors.
2. Établir la gestion durable des bassins versants et une utilisation raisonnable des ressources en eau, en se concentrant sur les corridors prioritaires suivants : (1) Monts Atlas, (2) Monts Taurus, (3) Vallée de l'Oronte et Monts du Liban et (4) Sud-Ouest des Balkans.
3. Améliorer l'état de conservation et de protection des 44 zones clés de biodiversité prioritaires.
4. Offrir un leadership stratégique et une coordination efficace des investissements du CEPF via une équipe régionale de mise en œuvre.

Le premier investissement du CEPF dans le bassin méditerranéen était limité à 12 pays lors de la phase I. Les approbations nationales n'ont pas été obtenues pour l'Égypte et la Turquie, tandis que la situation politique et sécuritaire a empêché le travail en Syrie. La Croatie a brièvement été éligible, avant son adhésion à l'UE. La dépense autorisée était initialement de 10 millions de dollars mais elle a été augmentée à 11 millions de dollars en 2013, grâce à l'engagement de fonds supplémentaires de la Fondation MAVIA. Le CEPF a soutenu 108 projets dans les 12 pays éligibles, répartis de façon équitable entre des « grandes subventions » et des « petites subventions » – ces dernières étant à l'époque des subventions inférieures à 20 000 dollars. Le rôle d'équipe régionale de mise en œuvre a été attribué à un consortium composé de BirdLife International et de partenaires de BirdLife.

L'évaluation finale² a été réalisée en 2017. Voici certains des impacts les plus importants de la phase I :

Conservation de la biodiversité

- Activités dans 65 ZCB
- Gestion renforcée de 51 ZCB, couvrant 2 177 000 ha
- Huit nouvelles aires protégées créées, couvrant 27 651 ha
- Onze nouvelles aires protégées ont été déclarées suite aux investissements de la Phase I, couvrant 54 502 ha (certaines déclarées officiellement plusieurs années après la fin de la phase)

¹ <https://www.cepf.net/resources/ecosystem-profile-documents/mediterranean-basin-ecosystem-profile>

² www.cepf.net/resources/investment-analysis/mediterranean-basin-final-assessment

- Projets soutenant la gestion de 30 aires protégées. Gestion améliorée dans 80 % des aires protégées ciblées (mesurée par l’outil de suivi de l’efficacité de la gestion [METT]), couvrant 1 114 000 ha
- Gestion des ressources naturelles améliorée sur 1 485 000 ha de terres productives, en collaboration avec les communautés locales.

Renforcement de la société civile

- 91 organisations bénéficiaires
- 75 % des subventions attribuées à des OSC nationales/locales (60 % du financement)
- Accroissement de la capacité de 72 % des organisations, comme indiqué par l’outil de suivi de la capacité de la société civile (dont 16 % avec une augmentation de plus de 25 %)
- Huit réseaux de société civile créés, 11 soutenus au total.

Bien-être humain

- 48 projets incluant des actions de conservation basées sur la communauté
- 12 000 personnes dont les revenus ont augmenté grâce à des activités de subsistance
- 400 emplois créés dans l’écotourisme et les petites entreprises de la région.

Conditions favorables

- Évaluation des ZCB d’eau douce pour 12 pays du bassin méditerranéen
- Évaluation des Zones Importantes pour les Plantes au Liban et au Cap-Vert
- 15 pratiques, lois ou réglementations influencées, intégrant la conservation de la biodiversité dans sept pays.

Le second Profil d’Écosystème a été adopté en 2017, suite à un processus inclusif auquel plus de 500 intervenants ont contribué. La nouvelle stratégie comprenait six directions stratégiques.

- 1 : Soutenir la société civile pour engager les acteurs dans des démarches intégrées de préservation de la biodiversité dans les zones côtières.
- 2 : Soutenir la gestion durable des bassins versants via des approches intégrées, pour la conservation de la biodiversité menacée des écosystèmes d'eau douce.
- 3 : Promouvoir le maintien de pratiques d’utilisation traditionnelle des terres, nécessaires à la conservation de la biodiversité méditerranéenne dans les corridors prioritaires à forte valeur culturelle et naturelle.
- 4 : Engager la société civile pour la préservation des plantes en danger critique d’extinction ou à aire de répartition restreinte.
- 5 : Renforcer la communauté de conservation régionale grâce au partage de bonnes pratiques et de connaissances entre les porteurs de projet du hotspot.
- 6 : Offrir un leadership stratégique et une coordination efficace des investissements du CEPF via une équipe régionale de mise en œuvre.

L’investissement s’est poursuivi dans les mêmes pays qu’au cours de la phase I, avec de nouveaux investissements en Égypte et en Palestine, cette dernière ayant été incluse dans le programme en octobre 2019 suite à une décision du Conseil des donateurs du CEPF. BirdLife International a continué d’assumer le rôle d’Équipe régionale de mise en œuvre. Pendant cette phase, le CEPF a investi près de 13 millions de dollars pour 170 subventions, dont 154 (90 %) étaient destinées à des organisations locales – une évolution significative par rapport à la phase I, où celles-ci représentaient 75 % des subventions. Cette tendance reflète l’augmentation de la capacité des organisations locales de la région.

L’évaluation finale de la phase II a été réalisée en 2024. Voici certains des impacts les plus importants de la phase II :

Conservation de la biodiversité

- 163 espèces globalement menacées ont bénéficié d’actions de conservation.
- 96 % de ces espèces ont bénéficié d’activités scientifiques, de recherche et de suivi.

- 57 % ont bénéficié de la préservation/restauration de leurs habitats.
- 34 % ont bénéficié d'actions directes de conservation des espèces.
- La gestion de 69 ZCB, couvrant 624 497 ha, a été renforcée.
- La création de 11 nouvelles aires protégées et l'extension de quatre aires existantes ont été soutenues, couvrant un total de 8 420 ha.
- Des outils de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) ont été mis en place pour 52 aires protégées, couvrant une surface totale de 973 108 ha. En moyenne, les zones protégées dans lesquelles le CEPF a soutenu l'implication des OSC ont signalé une augmentation de leur score de 9,3 points, passant d'un score moyen de 41,4 au départ à une moyenne de 50,6 à la fin de la phase.

Renforcement de la société civile

- 170 projets ont été soutenus (en comptant seulement ceux terminés avant décembre 2023) et mis en place par 129 organisations individuelles.
- Parmi ces 129 organisations, 99 ont utilisé des outils de suivi de la société civile au début et à la fin, et 78 % d'entre elles ont signalé une augmentation de leur score.
- De plus, 57 % des porteurs de projet (47 organisations) ont reporté une intégration de genre accrue au sein de leurs organisations (en utilisant l'Outil de suivi du genre GTT).
- 154 subventions ont été attribuées à des organisations locales/nationales (49 subventions importantes et 105 plus petites), représentant 91 % des projets, ou 89 % du budget alloué aux subventions.

Bien-être humain

- 2 372 personnes (854 femmes et 1518 hommes) ont reçu des bénéfices économiques directs.
- 205 communautés, composées d'environ 150 000 personnes (54 % d'hommes, 46 % de femmes), ont bénéficié d'améliorations telles qu'un meilleur accès aux ressources naturelles, le développement de nouveaux marchés pour les produits locaux, l'augmentation de l'écotourisme, la protection des sources d'eau, etc.

Conditions favorables

- Les porteurs de projet ont soutenu la déclaration officielle de 39 politiques ou réglementations.
- Les porteurs de projet du CEPF ont mobilisé un total de 6 659 071 dollars de financement supplémentaire pour leurs projets et organisations.

3.2 Présentation du bilan des phases I et II

Le bassin méditerranéen dispose d'un environnement de donateurs large et fluctuant. Le CEPF occupe une niche essentielle, qui se concentre actuellement sur le fait d'être l'un des contributeurs les plus significatifs à la conservation de la biodiversité, par le biais des OSC locales et nationales. Le CEPF joue un rôle de catalyseur, il existe en effet de nombreux exemples de jeunes organisations ayant bénéficié de subventions du CEPF qui ont ensuite réussi à obtenir des fonds plus importants d'autres donateurs.

La phase II atteste d'impacts impressionnants puisque plusieurs projets de nature complémentaire ont été menés par différentes organisations de la même zone, par exemple au lac Skadar et aux salines d'Ulcinj au Monténégro. Il y a souvent eu de grands bénéfices à prolonger des subventions ou à en attribuer pour des activités de suivi. Lors de l'examen des priorités pour la phase III, une attention particulière devrait être accordée aux projets de la phase II pour lesquels un suivi pourrait encore être bénéfique.

Les personnes consultées ont apprécié que le CEPF reste disposé à investir dans des pays ou régions considérés à haut risque. Ils ont donné la possibilité aux OSC de renforcer leurs capacités et d'acquérir de l'expérience dans des domaines où les autres donateurs étaient réticents à soutenir leur travail. Dans la phase II, d'excellents résultats ont été obtenus dans des projets en Palestine, tandis que les ONG ont réalisé un bon travail en Libye, malgré de constantes préoccupations de sécurité. À l'avenir, il pourrait

exister des opportunités similaires pour soutenir les OSC dans des situations post conflit/crise au cours des cinq prochaines années.

Dans certains pays où l'investissement était possible lors de la phase II, les problèmes politiques et pratiques ont cependant restreint le nombre de projets mis en œuvre. C'est particulièrement vrai en Algérie et en Égypte, où il existe certaines restrictions sur le fonctionnement des ONG, ainsi que des difficultés pratiques dans le déblocage des fonds. Certains travaux ont été possibles grâce à des subventions accordées à des entités telles que des entreprises privées et des universités. Ces pays sont importants pour la biodiversité et le CEPF devrait continuer à explorer des moyens d'accroître son soutien à la société civile dans ces régions.

Renforcement des capacités et développement organisationnel

Les initiatives de la phase II ont apporté une très importante contribution au renforcement des capacités, tant dans le cadre du développement et de mise en œuvre des projets que de façon plus large aux organisations, car le CEPF a structuré son approche de développement organisationnel de façon plus efficace. Les contributions notables incluent le développement de stratégies et plans organisationnels, l'introduction d'événements de formation sur la conception de projets et la rédaction de propositions de projets, ainsi que des opportunités de formation pour les jeunes taxonomistes. Le réseau de porteurs de projets a bien été utilisé, car des individus et institutions plus expérimentés sont souvent mieux placés pour aider les autres.

Les organisations ont été aidées à former des réseaux de porteurs de projets informels ou formels au niveau local, national ou sous-régional. Ces réseaux fonctionnent mieux lorsqu'ils ont des objectifs clairs dans les domaines où la collaboration peut apporter de la valeur. Ils peuvent aussi constituer un cadre pour des efforts plus structurés visant à renforcer les capacités de la société civile dans le secteur de la conservation. L'échange d'expérience s'est avéré important pour renforcer les capacités des ONG individuelles, ainsi que pour développer une « communauté de la conservation », capable d'influencer l'élaboration des politiques et les affaires.

Le CEPF a joué un rôle important dans la promotion d'une meilleure égalité des opportunités entre les femmes et les hommes. Le fait de favoriser les conversations lors des ateliers de formation et de développement de projets a été essentiel à cet égard, tout comme l'utilisation complète de données ventilées par genre.

Cet investissement a généré d'excellents résultats ainsi que certains projets ayant eux-mêmes le potentiel d'être étendus et reproduits dans le pays ou des pays voisins.

Sujets problématiques

L'attention portée sur les ZCB et les espèces menacées à l'échelle mondiale permet de prioriser les investissements du CEPF là où ils sont le plus nécessaires. Des revues et évaluations ont permis de constater que les approches concernant les ZCB et les directions stratégiques étaient globalement appropriées. Il sera important de conserver une certaine flexibilité là où les connaissances sont incomplètes, où la sécurité limite les capacités d'action et où des espèces clés se trouvent en dehors des ZCB.

L'influence sur les politiques reste un défi pour la plupart des porteurs de projets du CEPF, malgré quelques succès, notamment pour prévenir des développements nuisibles. Les succès au niveau de l'introduction de politiques ont souvent été obtenus aux niveaux provincial ou local. Soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de ses propres programmes peut être une perspective plus réalisable dans certains pays et constitue un moyen efficace d'établir de meilleures relations et de développer la confiance.

L'engagement du secteur privé dans la phase II est resté limité, bien qu'il y ait eu des exemples de subventions fournies avec succès au secteur privé, qui, dans certains cas, a considéré que cela faisait partie de la responsabilité sociale de leurs entreprises - qui ont

parfois engagés des efforts pour des revenus économiques très réduits. Au niveau local, les projets ayant soutenu la création de petites entreprises locales ou de coopératives permettant aux habitants de bénéficier de la production locale ou du tourisme ont souvent été un succès. Ces entreprises ont également démontré la valeur et les avantages des pratiques de conservation.

Il est essentiel de prendre en compte l'adaptation potentielle au changement climatique dans tous les projets concernés, en raison de son impact significatif sur la réussite et la durabilité des initiatives. Cela peut faire partie d'une approche plus large de gestion des risques, tout en contribuant à la fois au bien-être des communautés et à la conservation des écosystèmes.

4. IMPORTANCE BIOLOGIQUE DU HOTSPOT

Le bassin méditerranéen est le troisième hotspot le plus riche du monde en termes de biodiversité végétale (Mittermeier *et al.* 2004) et l'une des zones les plus importantes de la Terre pour les plantes endémiques. Il soutient six biomes terrestres : les forêts, bois et garrigues méditerranéens couvrent la plus grande partie du biome. De plus petites zones de forêts de feuillus sclérophylles, de forêts mixtes, de forêts de conifères, de prairies de montagne, ainsi que de déserts et de maquis arides y sont également représentés. Le hotspot inclut également quatre biomes d'eau douce : les cours d'eau côtiers, les zones humides des plaines inondables et les rivières tempérées, les eaux douces en zone aride et les grands deltas. L'exceptionnelle biodiversité du hotspot méditerranéen inclut :

- 10 % des **plantes** du monde (environ 25 000 espèces), dont près de la moitié est endémique au hotspot (Blondel *et al.* 2010). De nombreuses plantes endémiques et à aire de répartition restreinte dépendent des habitats anthropiques, fruit de milliers d'années de gestion humaine. Par conséquent, plusieurs espèces sont menacées par les changements d'utilisation des terres ou l'abandon de certaines pratiques agricoles (Sirami *et al.* 2010).
- Près de 300 espèces de **mammifères**, dont 38 espèces terrestres endémiques.
- 534 espèces d'**oiseaux**, dont 63 endémiques. Des millions d'oiseaux migrateurs traversent aussi le hotspot sur les voies de migration de l'est de l'Atlantique, de la mer Noire/Méditerranée et de l'Afrique de l'Est/Asie de l'Ouest.
- Une quantité exceptionnelle de **reptiles endémiques** : 117 espèces sur 308 (environ 40 %) sont endémiques du hotspot. Dans les îles de la Macaronésie, dont le Cap-Vert, 90 % des espèces de reptiles sont endémiques.
- Un très grand nombre d'espèces de **poissons d'eau douce** (622 au total), dont la moitié est endémique du hotspot, pour certaines même limitées à un seul lac ou réseau hydrographique.
- Plus de 600 espèces de **poissons marins** dans la mer Méditerranée, dont 74 sont endémiques. Lorsqu'on inclut l'ichtyofaune de l'est de l'Atlantique, on atteint un total de 1 122 espèces pour le hotspot, dont 122 sont endémiques.
- Au moins 629 espèces de **mollusques d'eau douce**, sont présents dans les anciens lacs, grands bassins versants et bassins artésiens de la région ; 384 d'entre elles sont endémiques et beaucoup sont menacées d'extinction.

5. OBJECTIFS DE CONSERVATION DÉFINIS POUR LE HOTSPOT

5.1 Introduction

Malgré sa spécificité et sa fragilité, le hotspot du bassin méditerranéen doit offrir des moyens de subsistance à 200 à 300 millions de personnes, dans une région d'importance économique et politique mondiale. Même avec des ressources illimitées, il serait impossible de conserver dans leur état actuel l'ensemble des espèces et des écosystèmes présents dans le hotspot. Hélas, les ressources sont fortement limitées et la conservation se retrouve en concurrence pour l'espace avec des formes d'utilisation des terres plus productives à court terme d'un point de vue économique. Par conséquent, des arbitrages doivent être pris afin de définir les espèces, les sites et les corridors dont la conservation est la plus importante, réalisable ou urgente. Ces priorités (ou « objectifs de conservation ») constituent un programme à long terme pour le hotspot, qui a besoin du soutien des gouvernements, de la société civile et des bailleurs de fonds. Dans les limites du budget disponible et en concentrant ses efforts sur la société civile, le CEPF ne pourra s'occuper que d'une petite partie d'entre elles au cours des six prochaines années, au sein des 14 pays éligibles actuellement. Les chapitres 12 et 13 définissent de façon plus spécifique les objectifs qui seront soutenus par le CEPF au cours des six prochaines années.

5.2 Objectifs au niveau des espèces

Au niveau des espèces, les objectifs concernent l'ensemble des espèces présentes au sein du hotspot et classées comme des espèces globalement menacées, suivant les catégories "en danger critique d'extinction" (CR), "en danger" (EN) ou "vulnérable" (VU) de la liste rouge de l'UICN. Sur les 5 786 espèces recensées dans le hotspot du bassin méditerranéen et évaluées au niveau mondial, 1 311 (23 %) sont globalement menacées (Tableau 5.1). 60 % de ces espèces menacées sont animales, les mollusques d'eau douce (320) et les poissons d'eau douce (224) formant la plus grande partie de ces espèces menacées. En plus des espèces répertoriées dans le Tableau 5.1, l'extinction de 32 espèces du hotspot a été avérée, dans le monde (catégorie UICN "éteinte" (EX)) ou dans la nature ("éteinte dans la nature" (EW)) : 11 poissons d'eau douce, deux mammifères, un reptile, 14 mollusques d'eau douce et quatre plantes sont dans ce cas.

L'analyse révèle également l'importance et la vulnérabilité des plantes méditerranéennes : seules 7 % d'entre elles ont été évaluées en vue d'établir leur statut de conservation (encore moins dans les pays au sud et à l'est de la Méditerranée), et pourtant 28 % de ces dernières sont menacées.

Tableau 5.1 Espèces mondialement menacées présentes au sein du hotspot du bassin méditerranéen

Groupe	Nombre d'espèces menacées				Avancée de l'évaluation de la liste rouge de l'UICN, effectuée au niveau global (Méditerranée) en %	Espèces menacées au niveau global (Méditerranée) en %
	CR	EN	VU	Total		
Vertébrés – total	94	157	207	458		
Amphibiens	6	12	14	32	100	31
Oiseaux	5	8	22	35	100	7
Poissons d'eau douce	60	83	81	224	96	37
Poissons marins	7	15	46	68	100	7
Mammifères	2	15	24	41	100	14
Reptiles	14	24	20	58	89	22
Invertébrés - total	106	141	144	391	n/d	n/d
Plantes	158	148	156	462	7	28
TOTAL	358	446	507	1 311		

Notes : CR = en danger critique d'extinction ; EN = en danger ; VU = vulnérable. n/d : non disponible.

5.3 Objectifs au niveau des sites

Les zones clés pour la biodiversité (ZCB) sont des sites qui contribuent fortement à la résilience de la biodiversité dans le monde. Elles contribuent de façon significative au maintien d'éléments de biodiversité mondiale, comme les espèces ou les écosystèmes menacés partout dans le monde. L'identification de ZCB se fait à partir de multiples critères et sous-critères, chacun associé à un seuil.

La révision des objectifs au niveau des sites s'est limitée aux pays couverts par la mise à jour du profil d'écosystème. Il y a eu de légers changements depuis le Profil d'écosystème de 2017. Au total, 572 ZCB ont été identifiées pour les 17 pays et territoires du hotspot du bassin méditerranéen couvert par la mise à jour du profil. Bien que des ZCB aient été identifiées dans tous les pays, il existe des différences marquées entre les régions. La Turquie a le plus grand nombre de ZCB et la Libye a la plus grande proportion de superficie terrestre (plutôt restreinte) au sein du hotspot inclus dans les ZCB (Tableau 5.2, Figure 5.1). Dans l'ensemble, les données des ZCB sont souvent hétérogènes, car l'identification des ZCB est basée sur des processus ayant eu lieu à des moments différents, la plupart avant l'adoption d'une méthodologie standardisée.

Figure 5.1 Zones clés pour la biodiversité dans le hotspot du bassin méditerranéen



Tableau 5.2 Nombre et superficie des ZCB des pays et territoires du hotspot du bassin méditerranéen couverts par la mise à jour du profil d'écosystème

Pays/Territoire	Nombre de ZCB	Superficie totale des terres occupées par les ZCB (km ²)	Superficie totale faisant partie du hotspot (km ²)	Pourcentage de la superficie du hotspot occupé par les ZCB
Albanie	29	5 715	26 027	22 %
Bosnie-Herzégovine	9	839	4 776	18 %
Kosovo	1	132	227	58 %
Monténégro	18	1 133	4 198	27 %
Macédoine du Nord	14	2 169	5 567	39 %
Total Balkans	71	9 988	49 794	24 %
Irak	2	61	1 226	5 %
Jordanie	13	2 066	9 496	22 %
Liban	19	3 431	10 133	34 %
Palestine	20	1 433	5 062	28 %
Syrie	42	10 270	50 495	20 %
Total Moyen-Orient	96	17 262	76 412	23 %
Algérie	62	51 521	302 341	17 %
Égypte	10	263	3 677	7 %
Libye	14	35 396	63 918	55 %
Maroc	69	35 350	325 299	11 %
Tunisie	69	4 761	81 885	6 %
Total Afrique du Nord	224	127 291	777 120	16 %
Cap-Vert	33	669	4 058	16 %
Turquie	148	74 642	268 989	28 %
TOTAL	572	229 853	1 167 373	20 %

Note : 1 = Les chiffres ne prennent en compte que la partie terrestre du hotspot – les ZCB marines et portions de ZCB terrestres couvrant le domaine marin sont exclues

5.4 Objectifs au niveau des corridors

Les corridors représentent des unités spatiales plus grandes, nécessaires au maintien des processus évolutifs et écologiques à l'échelle du paysage. Dans le profil d'écosystème de 2010, 17 corridors avaient été identifiés à partir de la présence d'espèces endémiques et de services écosystémiques clés fortement menacés, ainsi que pour leur importance dans la résilience des écosystèmes et leur capacité à préserver l'intégrité biologique et sanitaire du hotspot. Sur ces 17 corridors, cinq ont été modifiés et deux ont fusionné, en consultation avec les parties prenantes lors de réunions de travail aux niveaux régional et national. C'est pourquoi la mise à jour du profil d'écosystème de 2016 inclut 16 corridors (Tableau 5.3, Figure 5.2).

Figure 5.2 Corridors dans le hotspot du bassin méditerranéen



Tableau 5.3 Corridors et zones clés pour la biodiversité dans le hotspot du bassin méditerranéen

Corridor	Nombre de ZCB	Superficie totale du corridor (km ²)	Superficie Terrestre du corridor (km ²)	Superficie terrestre des ZCB (km ²)	Part du corridor occupée par les ZCB (en %)
Monts Atlas	21	106 629	106 629	18 046	17 %
Cap-Vert	33	42 742	4 058	669	16 %
Plaines côtières de l'Atlantique	10	13 297	12 863	2 267	18 %
Péninsule de Cyrénaïque	10	30 109	27 211	22 372	82 %
Dorsale et Atlas tellien	51	82 650	82 083	13 325	16 %
Adriatique orientale	14	23 402	19 110	1 134	6 %
Bassin de la mer de Marmara	21	60 516	45 456	8 496	19 %
Delta du Nil	6	14 759	11 114	1 590	14 %
Nord de la Mésopotamie	22	62 011	62 011	19 165	31 %

Oranie et Moulouya	13	17 168	15 312	6 045	39 %
Vallée de l'Oronte et Levantin	61	38 424	38 424	13 097	34 %
Rif	11	15 488	15 174	1 930	13 %
Atlas saharien	5	61 902	61 902	21 935	35 %
Sud-Ouest des Balkans	53	37 808	35 280	8 574	24 %
Monts Taurus	98	167 616	153 698	52 503	34 %
Zones humides de Tunisie et de Libye	18	35 033	24 426	1 720	7 %
Total	447	809 554	714 751	192 867	24 %

6. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU HOTSPOT

6.1 Contexte

L'histoire de la région méditerranéenne est documentée par des écrits depuis plus de 5 000 ans. Cette région abrite des civilisations anciennes ayant contribué, par leur patrimoine et leur culture, à la rendre unique au monde. Elle est fortement fragmentée aux niveaux politique, démographique et socio-économique. Il existe tout d'abord un fort écart entre le Nord et le Sud. Les états économiquement riches de la côte nord se caractérisent par une population vieillissante, des sociétés industrialisées, une concentration urbaine de plus en plus marquée et une diminution de la population rurale. Dans ces pays, l'adhésion à l'Union européenne (UE) ou le statut de candidat à l'adhésion ont contribué à établir la paix, à développer une économie sociale de marché et une convergence économique et environnementale. Par contraste, les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sont significativement plus pauvres, avec des populations plus jeunes et en augmentation rapide ; une plus grande part de la population vit dans des zones rurales et dépend des ressources naturelles pour subvenir à ses besoins. Toutefois, les populations urbaines augmentent, particulièrement dans les zones côtières, puisqu'un grand nombre de personnes migrent du sud, plus pauvre, vers le nord, plus riche. Ces flux se sont intensifiés ces dernières années en raison des tensions politiques et de l'insécurité qui ont suivi les soulèvements du « Printemps arabe ». Le processus d'intégration économique et politique qui a eu lieu dans les pays de l'UE n'a pas d'équivalent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui sont parfois politiquement instables.

6.2 Tendances démographiques et sociales

La population totale des pays méditerranéens est passée de 515 millions d'habitants en 2015 à plus de 560 millions en 2023. Plus de la moitié vit sur les rives méridionales et orientales de la région, et cette proportion va probablement augmenter pour atteindre les trois-quarts d'ici à 2025. La densité de population dans les régions littorales de la Méditerranée est en moyenne de 120 hab./km², tandis que leur moyenne nationale est de 58 hab./km². Au sein des pays du hotspot couverts par la mise à jour du profil d'écosystème, la plus forte concentration de population se trouve sur les régions côtières des pays du Moyen-Orient et sur une partie de la côte de l'Afrique du Nord.

La région est traditionnellement marquée par des flux migratoires importants vers les États membres de l'UE, principalement en provenance des pays du Maghreb et, dans une moindre mesure, des pays de l'ouest de Balkans et de la Turquie. Au cours des dernières décennies, ces flux étaient dominés par les migrants économiques, mais plus récemment, et surtout à la suite des soulèvements du « Printemps arabe » et des guerres en Syrie et en Libye, ces flux sont devenus plus complexes, incluant un grand nombre de réfugiés.

Les inégalités de genre, mesurées par l'indice de Gini, varient du nord au sud. Les états membres de l'UE et les Balkans se classent parmi les 40 premiers pays, tandis que la plupart des pays de la partie orientale et méridionale de la zone se classent au-delà de 100. Cependant, la situation des femmes dans la plupart de ces pays s'est améliorée depuis 2016 en ce qui concerne le taux d'alphabétisation et l'égalité des chances pour la scolarisation.

7. CONTEXTE POLITIQUE DU HOTSPOT

La portion du hotspot sur laquelle se concentre ce profil d'écosystème comprend 16 états et territoires. Les institutions gouvernementales, les systèmes juridiques et la place occupée par l'environnement ont été influencés par l'histoire de la région, qui inclut les périodes coloniales et l'influence du commerce et de l'interaction entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Dans une situation géopolitique complexe, les frontières sont parfois encore disputées alors que la communauté internationale est divisée sur le statut du Kosovo et de la Palestine.

Les constitutions nationales des pays du hotspot font généralement référence aux droits des personnes à bénéficier d'un environnement sain, et certaines mentionnent spécifiquement les enjeux environnementaux clés ou les responsabilités de l'État. La législation et les politiques environnementales varient d'un pays du hotspot à l'autre. Les pays de l'UE ont généralement un cadre législatif uniforme et complet, basé sur les directives environnementales européennes. Les pays des Balkans s'orientent vers des approches plus intégrées en matière d'environnement et de conservation, dans le cadre de leur processus d'adhésion à l'UE. De récents changements dans la législation de la Macédoine du Nord permettent une application plus efficace de la législation environnementale.

Chaque pays de la région dispose d'institutions responsables de la gestion des ressources naturelles et de la protection de la nature, mais il y a des divergences fréquentes entre les agences responsables de la conservation de la biodiversité, celles en charge de l'agriculture et de l'exploitation forestière, et celles responsables d'autres aspects de l'environnement, comme la gestion de l'eau, des déchets et des licences d'exploitation.

La décentralisation de l'autorité vers les niveaux inférieurs du gouvernement se produit à des degrés divers dans le hotspot, avec des exemples de gestion fortement centralisée des aires protégées, mais aussi de délégation aux gouvernements locaux et, dans certains pays, d'ONG mandatées pour gérer les aires protégées.

Le réseau d'aires protégées dans les pays éligibles par le CEPF est généralement insuffisant en termes de couverture, et la mise en œuvre des plans de gestion est souvent considérée faible. Les aires marines protégées couvrent une surface totale représentant 8,3 % de la mer Méditerranée – mais seulement 3,7 % si l'on ne prend pas en compte le Sanctuaire Pelagos et les corridors des cétacés, qui ont un faible niveau de protection – ce qui est loin des objectifs internationaux de la Convention des Nations Unies sur la Biodiversité (CBD).

En ce qui concerne les aires terrestres, la proportion couverte par des aires protégées dans chaque pays varie entre moins de 1 % en Syrie et en Libye et plus de 20 % dans certains pays des Balkans (voir Tableau 7.1). L'Objectif 30 x 30 de la CBD demanderait des efforts substantiels de la part de plusieurs pays méditerranéens.

Tableau 7.1 Couverture des aires protégées dans les pays du hotspot couverts par la mise à jour du profil

Pays	Superficie des aires terrestres protégées (km²)	Part du pays concernée par l'aire terrestre protégée (en %)
Albanie	6 141	21,4
Algérie	107 462	4,6
Bosnie-Herzégovine	4 855	9,5
Cap-Vert	721	17,4
Égypte	128 871	13,1
Jordanie	4 839	5,4
Kosovo	1 393	12,8
Liban	195	1,9
Libye	2 078	0,1
Monténégro	3 236	23,4
Maroc	8 905	2,2
Macédoine du Nord	7 174	28,2
Palestine	615	9,9
Syrie	1 290	0,7
Tunisie	12 254	7,9
Turquie*	21 654	2,8

* Les données pour la Turquie sont incomplètes. Quelques réserves sur la fiabilité et la cohérence des données.

La plupart des pays (à l'exception du Kosovo, qui n'est pas membre de l'ONU) sont signataires des conventions internationales pertinentes, parmi lesquelles la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), la Convention de Ramsar sur les zones humides (Ramsar), la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (WHC) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

8. CONTEXTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU HOTSPOT

La définition des organisations de la société civile (OSC) par le CEPF inclut de nombreux types d'ONG et d'associations bénévoles, d'institutions humanitaires, de mouvements sociaux, d'entreprises privées, de médias, d'organisations académiques et de recherche et de coopératives. Ces groupes peuvent être internationaux, nationaux ou locaux.

Dans la plupart des pays du hotspot, on trouve plusieurs exemples d'intervention : (1) des organisations internationales de la société civile, basées en dehors du hotspot mais qui y travaillent (WWF, UICN, etc.) ; (2) des organisations régionales de la société civile, basées dans l'un des pays du hotspot mais travaillant également dans d'autres pays du hotspot (par ex. Medmaravis, Medasset et Tour du Valat) ; (3) des organisations nationales de la société civile, qui travaillent au sein de leur propre pays ; et (4) des OSC de base, qui travaillent sur des sites spécifiques ou au sein de certaines régions en particulier. Il existe de nombreux réseaux et relations de collaboration au sein de ces quatre groupes et entre eux, fondés sur des objectifs communs, le financement ou l'échange de connaissances et de compétences. On compte aussi de nombreuses initiatives pour la coopération transfrontalière en matière de conservation de la nature et de développement durable.

Les opportunités pour la société civile de mettre en avant le profil des questions environnementales et de contribuer à leur résolution ont généralement augmenté. Il existe un nombre croissant d'ONG environnementales dans les pays couverts par la mise à jour du profil d'écosystème, bien que la plupart d'entre elles restent petites et assez fragiles.

Les associations locales pour le développement économique incluent souvent des aspects de durabilité et de conservation des forêts, des zones humides ou des sols. Ces associations, souvent actives uniquement au niveau des villages ou des communautés, peuvent jouer un rôle important dans la promotion de l'action de conservation locale.

L'intérêt académique pour la conservation de la biodiversité est largement développé dans la plupart des pays du hotspot. En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en particulier là où le secteur des ONG est peu développé, il est possible d'entreprendre certaines actions de conservation ou de jouer le rôle d'incubateur pour les ONG – ce qui appelle à renforcer le partenariat entre les universités et les ONG pour partager et développer l'expertise scientifique, mobiliser les ressources et impliquer les personnes dans des projets communautaires.

Bien qu'il existe des OSC solides et durables dans les pays couverts par la mise à jour du profil d'écosystème, le tableau global montre une communauté d'OSC relativement petite, axée sur des questions locales, assez mal connectée et n'ayant pas les capacités ni ressources suffisantes pour accomplir un travail efficace. La dépendance au financement des donateurs est généralement élevée.

Le financement existant pour la conservation de la biodiversité provient d'un groupe relativement restreint d'organisations qui soutiennent financièrement la société civile dans son rôle de conservation des ZCB prioritaires ou de paysages plus larges. Les OSC des pays couverts par la mise à jour du profil d'écosystème continuent de présenter des faiblesses dans de nombreux domaines, notamment les ressources humaines, les systèmes de gestion et sa planification stratégique, les partenariats, les ressources financières et la coopération transfrontalière. Pour beaucoup, le besoin le plus important est d'assurer un financement durable et de meilleurs niveaux de coopération internationale, ce qui est parfois lié aux difficultés à recevoir des fonds et un soutien de l'étranger.

En ce qui concerne le secteur privé, malgré quelques exemples d'actions positives, le grand nombre de participants et le manque d'organisation des secteurs (en particulier le

tourisme en tant que secteur économique majeur intéressé par les ressources naturelles) ont constitué un obstacle à la promotion d'une gestion durable et d'une amélioration de la gouvernance. Le secteur privé nécessite un changement culturel, soutenu par une stabilité politique. Il est également impératif de combler les lacunes en matière d'information, de sensibiliser à la nécessité et aux avantages à long terme de l'adoption d'une approche écologique et d'assurer une formation professionnelle adéquate. Les OSC pourraient jouer un rôle important pour soutenir ce changement.

9. MENACES POUR LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DU HOTSPOT

Les pays du hotspot du bassin méditerranéen comptent environ 560 millions d'habitants (PNUD, 2023), dont un tiers vit sur le littoral méditerranéen, et auxquels il faut y ajouter la visite de 220 millions de touristes par an. Les habitats naturels de la région endurent donc une pression particulièrement forte de la part des visiteurs et des habitants, plus importante que n'importe où ailleurs dans le monde. C'est en partie pour cette raison que parmi tous les hotspots, le bassin méditerranéen compte le plus faible taux de couverture de végétation naturelle : moins de 5 %.

Les activités associées aux modifications du système naturel, à la pollution et à l'agriculture représentent les principales menaces sur les espèces en danger du hotspot. Au niveau terrestre, les menaces sont liées à l'agriculture (intensification ou déprise), au développement urbain, à la modification des systèmes naturels et aux espèces exotiques envahissantes. Dans les environnements d'eau douce, les modifications des systèmes naturels (comme les barrages), la pollution, le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes constituent les menaces principales. Les écosystèmes marins sont principalement menacés par la surexploitation des ressources naturelles (surpêche), le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes.

Pression sur les ressources hydriques. De vastes zones d'habitats d'eau douce ont été perdues, dégradées ou fragmentées, avec des répercussions non négligeables sur la biodiversité. Trente-deux pour cent des poissons d'eau douce du bassin méditerranéen sont menacés par les 21 aménagements hydrauliques. Les politiques relatives à l'eau dans la région méditerranéenne sont largement dominées par les efforts visant à augmenter l'approvisionnement en eau et à construire de grandes infrastructures hydrauliques, mais réduisent les nappes phréatiques ainsi que le débit des rivières et des ruisseaux.

Incendies. Le bassin méditerranéen est l'une des régions du monde les plus touchées par les incendies, et a connu des feux de forêt qui ont dévasté des régions entières. Les feux de forêt vont sans doute devenir plus fréquents et plus dévastateurs en raison du changement climatique. La fragmentation et la dégradation ont diminué la résilience des populations d'espèces aux feux de forêt, et ont rendu plus difficile la recolonisation des zones incendiées.

Pollution. Les principales sources de pollution dans le bassin méditerranéen sont les eaux usées des villes, les pesticides et engrais de l'agriculture, les métaux lourds et les huiles des sites industriels, les produits chimiques toxiques des opérations minières et les déchets solides provenant de sources variées. Situés en aval de chaque bassin versant, les écosystèmes aquatiques reçoivent une grande partie de la pollution terrestre. Cette pollution ainsi que l'eutrophisation des eaux de surface et des nappes phréatiques ont des conséquences sur les espèces qui les peuplent.

Intensification de l'agriculture et abandon des terres. L'intensification est généralement associée à des rendements élevés, mais aussi à des changements importants dans l'environnement naturel, qui donnent lieu à une perte de biodiversité. L'abandon des terres provoque la perte de paysages cultivés et des habitats correspondants, comme les steppes, les prairies de montagne, les *dehesas* de la péninsule ibérique ou les maquis méditerranéens.

Développement des infrastructures et des zones d'habitation. L'urbanisation, associée à des migrations de population et au développement du tourisme, a exposé des zones autrefois faiblement peuplées du littoral à une forte pression en raison du changement d'utilisation des terres.

Infrastructures de transport et réseaux de services. Ces constructions sont à l'origine de la fragmentation des habitats naturels, ce qui a des effets négatifs sur le choix

de l'habitat, l'abondance et la diversité des espèces, et limite ou perturbe la migration et la dispersion des individus.

Utilisation des ressources biologiques. Cela inclut l'abattage d'arbres, la surpêche, la chasse des oiseaux et des mammifères, et la cueillette de plantes sauvages à valeur commerciale.

Espèces exotiques envahissantes. Elles constituent une menace pour les systèmes marins et d'eau douce en particulier, mais aussi pour la flore terrestre.

Les facteurs de menaces incluent la croissance de la population, les mouvements de population, la croissance économique rapide, la consommation accrue de ressources et l'accès inégal à celles-ci, la très faible gouvernance des ressources naturelles et la sous-estimation des services écosystémiques dans la prise de décision.

10. CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le climat du bassin méditerranéen se caractérise par des hivers frais et humides et de longs étés chauds et secs. Au cours des dernières décennies, de plus en plus de jours chauds ont été enregistrés au nord de la Méditerranée et la sécheresse est de plus en plus fréquente. Dans le même temps, le sud de la Méditerranée a subi des tendances de réchauffement saisonnier et annuel qui dépassent largement l'amplitude de la variabilité naturelle, et certaines régions ont subi une forte diminution de la quantité de précipitations en hiver et au début du printemps. Dans tous les scénarios d'émissions, les modèles climatiques prévoient une hausse des températures dans le bassin méditerranéen – de 3,5 à 7 °C de plus par rapport aux niveaux de 1961-1990 d'ici la fin du siècle dans l'est de la Méditerranée, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La région risque aussi fortement de voir ses précipitations annuelles diminuer, donnant lieu à une extension constante des zones de sécheresse. On estime que les impacts seront environ 20 % plus graves dans la région méditerranéenne que la moyenne mondiale.

Parmi les écosystèmes marins, la mer Méditerranée se caractérise par une couche homogène d'eau en-dessous de 300 mètres environ, qui affiche une température et une salinité constantes tout au long de l'année. Au cours des dix dernières années, cependant, la température et la salinité de cette couche ont augmenté de façon significative. Les températures de surface ont également évolué, une augmentation de plus de 1 °C ayant été observée depuis les années 1980. D'ici la fin du XXI^e siècle, les températures à la surface de la mer devraient augmenter de 2,5 °C en moyenne par rapport à aujourd'hui.

Le changement climatique menace les sociétés humaines de façon directe et indirecte, tant au niveau de la productivité agricole, de la santé que des infrastructures. La conservation et la restauration des écosystèmes peuvent être un moyen efficace de réduire les émissions et d'augmenter la taille des puits de carbone naturels, tout en soutenant l'adaptation basée sur les écosystèmes. Bien que la plupart des efforts aient été concentrés sur les forêts naturelles ou les plantations forestières, d'autres écosystèmes tels que les prairies sous-marines de posidonie, les zones humides, les prairies et les agro-écosystèmes sont également importants pour atténuer le changement climatique, tout en jouant un rôle dans l'adaptation. Il existe un potentiel considérable pour mettre en œuvre des approches basées sur les écosystèmes répondant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation, tout en soutenant la conservation et d'autres objectifs de développement durable. Cela nécessitera cependant une approche bien plus intégrée de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques.

Dans le sud de l'Europe, y compris dans le bassin méditerranéen, on prévoit une forte diminution de la diversité des assemblages de plantes, d'oiseaux et de mammifères, qui ne sera pas compensée par les hausses attendues dans les régions de plus haute altitude ou latitude, créant une tendance à l'homogénéisation sur l'ensemble du continent. Les écosystèmes montagneux et les zones humides sont les plus menacés, mais des évolutions importantes sont également susceptibles de se produire dans la composition des espèces des forêts. Les maquis vont probablement se développer de façon significative. Dans les écosystèmes marins, le réchauffement continu et les évolutions permanentes de la salinité provoqueront la perte des espèces des eaux froides et profondes, et favoriseront des espèces plus adaptables et répandues, pour la plupart venues de l'Atlantique.

Plusieurs actions peuvent être menées à bien ou encouragées par la société civile, notamment :

- Le renforcement de la gestion des aires protégées existantes (et la création de nouvelles aires) comme refuge pour les espèces qui subissent la pression du changement climatique.

- L'amélioration de la connectivité entre les aires protégées et d'autres sites clés afin d'offrir aux espèces des opportunités de migrer vers des climats plus adaptés.
- La conservation et la restauration des écosystèmes afin de réduire les émissions et d'augmenter les puits de carbone.
- Le développement de pratiques d'adaptation fondées sur les écosystèmes (*ecosystem-based adaptation*), par exemple via la gestion, la conservation et la restauration durable des écosystèmes.

11. ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS ACTUELS POUR LA CONSERVATION

Dans le hotspot du bassin méditerranéen, la conservation de la biodiversité reste considérablement sous-financée, en grande partie en raison d'une priorisation gouvernementale limitée. Les pays non-membres de l'UE de la région allouent généralement des ressources budgétaires insuffisantes à la protection de l'environnement. Les systèmes d'aires protégées (un pilier clé des efforts de conservation) sont structurellement sous-financés (à l'exception partielle de la Jordanie). Dans de nombreux pays, la biodiversité est souvent négligée au profit du développement économique, qui, à son tour, ne tient pas pleinement compte de la biodiversité pour les services écosystémiques et le potentiel des moyens de subsistance durables.

L'Aide Publique au Développement (APD) appliquée à la biodiversité dans la région semble diminuer progressivement, en raison des priorités politiques mises en place par la plupart des pays donateurs bilatéraux. Les financements « environnementaux » existants sont souvent axés sur des questions climatiques vitales, mais ne servent pas toujours directement ou indirectement les urgences auxquelles la nature est confrontée. Le Maroc est une exception, il a lancé un ambitieux plan de réforme de l'administration des forêts et des aires protégées, avec le soutien de la communauté internationale.

Le bassin méditerranéen reçoit peu d'attention des fondations internationales de conservation, qui ont tendance à donner la priorité à d'autres régions, en particulier les zones tropicales. La complexité perçue et l'instabilité politique de la région méditerranéenne la rendent moins attrayante pour ces fondations.

L'engagement du secteur privé dans la conservation au sein du hotspot est limité. Bien que le tourisme joue un rôle majeur dans l'économie méditerranéenne et dépende largement de la préservation des paysages naturels, le secteur est très fragmenté, ce qui rend difficile la canalisation des ressources vers la conservation de la biodiversité. Les initiatives de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), bien que prometteuses, restent sporadiques et peu développées. Le financement carbone fait également face à des limites dans le bassin méditerranéen, en raison des forêts sèches et éparées de la région, dont le potentiel de stockage de carbone est faible. Cependant, les initiatives de carbone bleu, dans les écosystèmes marins et côtiers, pourraient offrir de futures opportunités de financement.

Les OSC pourraient donc jouer un rôle essentiel dans la mobilisation de financement pour la conservation de la biodiversité. Les OSC agissent en tant qu'agents de plaidoyer critiques, influençant les gouvernements nationaux et locaux pour qu'ils allouent des financements et ressources spécifiques aux initiatives de conservation. Elles s'engagent également avec les entreprises privées pour favoriser des partenariats pouvant renforcer les efforts de conservation au niveau local. De plus, les OSC sont souvent à l'avant-garde des mécanismes de financement climatique novateurs, qui peuvent soutenir le financement de la conservation par des approches innovantes. Il est donc essentiel de soutenir les OSC locales au niveau international afin de garantir un financement suffisant pour la conservation.

Cependant, la durabilité financière s'est avérée difficile à atteindre pour ces organisations. Les autorités nationales et infranationales soutiennent rarement directement les OSC, et les opportunités pour les OSC d'accéder aux financements des donateurs publics internationaux sont réduites, en raison de la complexité des procédures impliquées et parce que la plupart des financements sont destinés aux gouvernements.

La mobilisation des ressources pour les années à venir nécessitera un renforcement de la collaboration entre les donateurs et les mécanismes de la région, pour maximiser

l'impact, ainsi qu'un effort coordonné pour convaincre d'autres organisations de contribuer à cet effort. En parallèle, les OSC nationales ont besoin de soutien pour développer les capacités nécessaires à la préparation, par le biais de partenariats, de propositions plus importantes, et à l'accès à des sources de financement plus diversifiées, pour leur permettre de relever les défis de conservation de la région.

12. LE CRÉNEAU D'INVESTISSEMENT DU CEPF

12.1 Pays éligibles

Le CEPF met à disposition son soutien pour les actions de conservation au sein du hotspot du bassin méditerranéen dans les pays signataires de la CDB et les États membres de la Banque mondiale, à l'exception des États membres de l'Union Européenne et de leurs territoires, ainsi que des pays indépendants de l'Europe méditerranéenne (Andorre, Monaco, Saint-Marin, etc.). La situation actuelle de certains pays en termes de sécurité et de politique exclut une attribution efficace de subventions à la société civile locale, mais cela est susceptible d'évoluer au cours des six prochaines années. Le Tableau 12.1 résume l'éligibilité au soutien du CEPF des pays du hotspot en décembre 2024. Le CEPF se concentrera principalement sur les pays ayant déjà bénéficié d'investissements auparavant et explorera les options pour étendre son action au Kosovo, en Irak, en Syrie et en Turquie pendant la phase d'investissement. Toute extension serait soumise à l'accord préalable du Conseil des Donateurs du CEPF.

Tableau 12.1 Éligibilité au soutien du CEPF des pays couverts par la mise à jour du profil d'écosystème

Sous-région	Pays	Éligibilité
Balkans	Albanie	Éligible
	Bosnie-Herzégovine	Éligible
	Kosovo	Non éligible actuellement, car non signataire de la CDB
	Macédoine du Nord	Éligible
	Monténégro	Éligible
Moyen-Orient	Irak	Théoriquement éligible (petite zone incluse dans le hotspot)
	Jordanie	Éligible
	Liban	Éligible
	Palestine	Éligible
	Syrie	Non éligible actuellement en raison de la situation politique
Afrique du Nord	Algérie	Éligible
	Égypte	Éligible
	Libye	Éligible
	Maroc	Éligible
	Tunisie	Éligible
Macaronésie	Cap-Vert	Éligible
Turquie	Turquie	Éligible mais pas d'attribution de subventions durant les phases précédentes

12.2 Principes directeurs pour l'action du CEPF

S'appuyant sur les leçons tirées des phases d'investissement précédentes et tenant compte l'évolution du paysage des donateurs dans la zone prioritaire, le créneau du CEPF est défini autour de quatre principes directeurs :

Soutien du développement des organisations locales et nationales dans un contexte régional

Le statut de la société civile dans le hotspot du bassin méditerranéen a évolué au cours des dernières années. Dans la plupart des pays de ce hotspot, la société civile est de plus en plus diversifiée, influente et engagée dans la conservation, tant au niveau des sites que des politiques. C'est particulièrement le cas en Afrique du Nord, où une

nouvelle société civile est apparue dans certains pays, comme la Tunisie, le Maroc et la Libye. Cependant, des capacités internes limitées, un financement insuffisant et, dans certains cas, des politiques restrictives et des opportunités de financement limitées entravent la capacité des OSC à tirer pleinement profit des opportunités et à répondre aux besoins de conservation les plus urgents.

Dans ce contexte, il est clairement justifié pour le CEPF de continuer à concentrer son soutien sur la société civile locale et nationale, avec pour objet de renforcer les capacités organisationnelles des organisations individuelles et de favoriser l'émergence d'une communauté de conservation dans les pays éligibles.

Le CEPF soutiendra les actions visant à renforcer les capacités de la société civile et à favoriser l'émergence d'organisations solides et efficaces et d'un groupe de leaders en conservation. L'auto-identification des besoins en matière de renforcement des capacités et de développement organisationnel par les porteurs de projet fera partie intégrante du processus de financement du CEPF. Les équipes régionales de mise en œuvre jouent un rôle important pour aider les OSC à identifier leurs propres besoins et objectifs et pour les soutenir dans la réalisation de leurs objectifs de développement.

Coopération stratégique avec le secteur privé

Les enseignements clés pour l'engagement avec le secteur privé sont les suivants : démarrer à l'échelle locale, avec des entreprises ancrées dans la communauté et le paysage ; chercher des opportunités de promouvoir l'image du secteur/de l'entreprise, tout en créant des avantages concernant la conservation ; rassembler des données montrant aux entreprises les avantages financiers de l'action ; faire preuve de créativité dans la recherche d'opportunités visant à obtenir un soutien en nature de la part des entreprises (lieux de rencontre, aide au transport, etc.).

Le CEPF continuera d'explorer les possibilités de liens avec des entreprises internationales à travers ses propres réseaux et ceux de ses partenaires donateurs et porteurs de projets, mais il est prévu que les porteurs de projets continuent à développer des liens locaux au niveau du projet.

S'appuyer sur des actions locales pour obtenir des effets sur la politique

La majorité des projets financés par le CEPF doivent se concentrer sur les impacts dans des sites spécifiques et leurs paysages environnants, il est donc nécessaire d'entreprendre des actions complémentaires pour traiter les questions plus larges de politique, financement et programmation qui affectent l'impact du projet, ainsi que le potentiel d'extension et l'adoption à plus grande échelle des approches réussies. Comme nous l'avons indiqué, il a été difficile pour les porteurs de projets de s'attaquer à ces questions au niveau du projet, bien qu'il y ait eu certains succès notables. Les équipes régionales de mise en œuvre, les partenaires et les porteurs de projets ont un rôle important à jouer dans la résolution de ces questions plus larges.

Promouvoir le rôle et l'acceptation plus générale de la valeur des OSC

Le niveau d'ouverture envers les OSC, tel qu'exprimé à travers les réglementations officielles et les attitudes officieuses, varie considérablement d'un pays à l'autre du hotspot (voir Chapitre 8). Promouvoir la valeur de la société civile dans sa contribution au développement durable peut rendre les gouvernements plus réceptifs aux messages des OSC et inciter le public à soutenir ces organisations. Le CEPF a un rôle spécifique à jouer pour démontrer comment les OSC ont soutenu des programmes environnementaux et sociaux positifs dans les pays du hotspot, y compris la façon dont elles peuvent aider les gouvernements à respecter leurs obligations dans le cadre des conventions internationales et à mobiliser la participation du public dans les programmes environnementaux. Là où existent encore des suspicions concernant le rôle des ONG, le moyen le plus efficace de construire une confiance mutuelle est probablement de souligner leur capacité à aider les gouvernements dans l'élaboration des politiques et des prises de décision.

12.3 Contexte des directions stratégiques

Le CEPF continuera à soutenir des actions améliorant directement l'état de conservation de ZCB, ainsi que d'autres lieux abritant des populations importantes d'espèces menacées à l'échelle mondiale. Il est important de mettre l'accent sur les sites prioritaires pour garantir que les projets produisent des résultats concrets pour la conservation, tout en se basant sur des relations positives avec les groupes spécifiques d'intervenants et les arrangements administratifs. L'accent mis sur les sites n'exclut pas le soutien à des travaux dans d'autres bassins versants/corridors ou axés sur les politiques, mais il souligne que de tels travaux doivent avoir des avantages clairs pour la conservation des sites et doivent être fondés sur l'expérience au niveau des sites.

Les écosystèmes et espèces prioritaires pour la troisième phase de l'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen sont les suivants :

Écosystèmes côtiers et marins.

Cela comprend une gamme diversifiée d'écosystèmes marins, ainsi que des plages, des zones humides, des estuaires, des forêts côtières, des garrigues, des maquis et des landes. Ceux-ci sont parmi les écosystèmes les plus menacés du hotspot, en raison de l'intense pression exercée par le développement économique et la croissance de la population. Il est reconnu qu'il existe aussi un manque de soutien à une plus large conservation marine et un manque de connaissances et de capacités à traiter les problèmes dans de nombreux pays.

De tous les aspects du créneau d'investissement du CEPF, la conservation marine nécessite de manière évidente un haut degré de collaboration régionale, car il existe un degré élevé de connectivité des habitats, ce qui présente à la fois des menaces et des opportunités. Les corrélations en termes de pollution, de pêche, de répartition et de déplacement des espèces rendent la collaboration essentielle.

Écosystèmes d'eau douce.

Un grand nombre d'espèces menacées, localement endémiques et présentes sur un seul site, ont été identifiées dans les rivières, les lacs et les systèmes de grottes du hotspot. Les systèmes d'eau douce ont tendance à être sous-représentés dans les systèmes d'aires protégées mais ils sont largement menacés dans une région où l'eau douce est la ressource naturelle la plus critique et où on s'attend à ce qu'elle soit la plus gravement affectée par le changement climatique.

Paysages agricoles et culturels.

L'histoire humaine unique du hotspot montre que de nombreuses espèces menacées dépendent d'habitats anthropiques maintenus par des pratiques de gestion culturelles, telles que le pâturage extensif et la culture respectueuse de la nature. Cela crée une synergie entre la conservation de la biodiversité et le maintien des systèmes traditionnels de gestion des ressources, ce à quoi on ne parvient pas toujours efficacement dans les aires protégées conventionnelles. Les pratiques culturelles persistent, particulièrement dans les régions montagneuses où les changements d'utilisation des terres et l'industrialisation ont été moins intenses. Il y a cependant des pressions croissantes sur ces systèmes à travers la région, qui peuvent prendre des trajectoires opposées. Tandis que certains paysages subissent des pressions pour une intensification accrue, la perte d'habitat et le surpâturage, d'autres peuvent être confrontés à l'abandon et à la perte des pratiques de gestion qui les ont maintenus. Le CEPF maintiendra ses efforts dans les corridors où des investissements antérieurs ont eu lieu pendant la phase II, pour s'appuyer sur les réalisations précédentes.

Conservation des plantes et des communautés végétales

Le hotspot du bassin méditerranéen se définit en partie par le nombre d'espèces de plantes endémiques qui y sont présentes. Ce hotspot est à la fois exceptionnel pour sa diversité de plantes et pour le degré élevé de menace auquel elles font face. Le niveau

de menace pesant sur les plantes et le manque d'attention accordée à leurs besoins spécifiques en matière de conservation justifient que l'on se concentre explicitement sur ce groupe. Les ressources restent limitées pour la communauté de conservation des plantes, et il existe toujours un manque de capacités ainsi que peu d'OSC engagées dans la préservation des plantes. Le CEPF continuera à soutenir la recherche et la formation pour développer les niveaux de connaissance et d'expertise, mais il souhaite s'assurer que ces connaissances soient utilisées pour stimuler des actions de conservation pour un plus grand nombre de plantes et de communautés végétales fortement menacées, augmentant ainsi la force de la communauté botanique dans la région.

13. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET ORIENTATION PROGRAMMATIQUE DU CEPF, 2025-2030

Tout en soutenant les actions de conservation des trois écosystèmes et des plantes mentionnés ci-dessus, l'accent sera mis sur la consolidation des capacités et sur le développement organisationnel, afin d'accompagner de façon efficace les organisations sur la voie de la durabilité. Le CEPF souhaite accroître l'efficacité de la société civile en encourageant le travail en réseau et la collaboration à des échelles nationale et régionale.

Le CEPF souhaite également encourager les projets qui atteignent des niveaux plus efficaces de protection des sites et des espèces. Cela peut inclure des aires protégées formelles, en particulier dans l'environnement marin où un manque de capacités et de ressources a été identifié pour établir de nouvelles Aires Marines Protégées. Cependant, il existe aussi de nombreuses opportunités pour orienter les sites vers d'autres formes de protection via des Zones de Conservation Communautaires (ZCC) ou d'Autres Mesures de Conservation Efficace des Zones (AMCEZ), afin de contribuer aux efforts des pays méditerranéens pour atteindre l'Objectif 3 du Cadre mondial de la biodiversité de la CBD (« objectif 30 x 30 »).

Le Tableau 13.1 résume les directions stratégiques et les priorités d'investissement de la stratégie d'investissement du CEPF. Elles seront décrites plus en détail dans les sections suivantes.

Tableau 13.1 Directions stratégiques et priorités d'investissement pour le CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen pour la période 2025-2030

Directions stratégiques	Priorités d'investissement
1. Soutenir des partenariats locaux pour la préservation de la biodiversité côtière d'importance mondiale USD 4 500 000	1.1. Soutenir l'engagement de la société civile dans la gestion des Aires Marines Protégées et créer des opportunités pour en établir de nouvelles.
	1.2. Faire progresser la protection, la restauration et améliorer la gestion des zones humides côtières, avec la participation des acteurs locaux.
2. Promouvoir la valeur des écosystèmes d'eau douce et améliorer leur protection, leur restauration et leur gestion USD 3 200 000	2.1. Documenter et promouvoir la reconnaissance de la biodiversité d'eau douce et des services écosystémiques des Zones Clés de Biodiversité.
	2.2. Faire progresser la protection, la restauration et améliorer la gestion des sites importants pour la biodiversité d'eau douce, avec la participation des acteurs locaux.
3. Promouvoir les pratiques d'utilisation traditionnelle des terres pour préserver la biodiversité dans les corridors prioritaires USD 3 750 000	3.1. Aider les gestionnaires de ressources traditionnelles à adopter des pratiques de gestion des terres qui préservent la biodiversité dans les paysages de montagne.
	3.2. Documenter et promouvoir les pratiques d'utilisation traditionnelle des terres et d'Autres Mesures de Conservation Efficaces des Zones auprès des gouvernements locaux et nationaux.

Directions stratégiques	Priorités d'investissement
4. Renforcer l'engagement de la société civile à soutenir la préservation des plantes et des communautés végétales USD 2 200 000	4.1. Renforcer les capacités de la communauté botanique pour accroître ses connaissances et ses compétences et s'engager concrètement dans la conservation des plantes menacées.
	4.2. Assurer une meilleure mise en œuvre de la conservation des plantes dans la gestion des aires protégées.
	4.3. Prendre des mesures innovantes pour la conservation des plantes menacées, en collaboration avec les propriétaires fonciers et les utilisateurs des terres.
	4.4. Améliorer les efforts de conservation des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées, des plantes médicinales et d'autres plantes sauvages ayant une valeur économique et culturelle.
5. Faciliter le développement d'une communauté solide et résiliente d'organisations de la société civile (OSC) spécialisées dans la conservation USD 1 000 000	5.1. Soutenir un ensemble ciblé d'OSC de conservation engagé dans un processus de développement organisationnel
	5.2. Renforcer la puissance collective et la capacité des OSC de conservation aux niveaux national et régional.
6. Offrir un leadership stratégique et une coordination efficace des investissements de conservation via une équipe régionale de mise en œuvre USD 2 750 000	6.1. Soutenir un large réseau de groupes de la société civile travaillant par-delà les frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation communs décrits dans le profil d'écosystème
BUDGET TOTAL USD 17 400 000	

Plusieurs priorités transversales sont à prendre en compte pour étayer ces directions stratégiques, les candidats devront en tenir compte et les inclure dans la conception de leur projet le cas échéant.

Sur le renforcement des capacités et le développement des organisations

- A. Renforcer la capacité de la société civile à contribuer à la mise en œuvre et à l'amélioration des politiques et législations nationales et locales. Cela inclura une formation appliquée en matière de politique et de plaidoyer, ainsi qu'un engagement avec les gouvernements.
- B. Renforcer la capacité de la société civile à tous les niveaux, des individus aux organisations, en passant par le secteur dans son ensemble. Le renforcement des capacités pour les groupes communautaires et les coopératives est également important ; le CEPF attend des projets qu'ils prennent cela en compte lorsque c'est pertinent, afin d'assurer la durabilité à long terme.
- C. Promouvoir l'égalité des sexes et la responsabilisation. Le genre est un facteur critique dans de nombreuses décisions relatives à la conservation et à la gestion des ressources naturelles, tant au niveau local que national, ainsi que pour la justice sociale. Le CEPF attend des porteurs de projets qu'ils recherchent des opportunités pour intégrer les questions de genres dans leurs organisations et leur travail et qu'ils s'assurent que les perspectives des femmes soient prises en compte lors de la planification et de la mise en œuvre des projets.
- D. Incorporer des actions d'éducation et de sensibilisation contribuant aux objectifs du projet et favorisant les changements nécessaires dans le comportement des consommateurs et des producteurs.

Sur la conservation des sites et des espèces

- E. Maintenir un effort sur la conservation et la gestion de ZCB en tant qu'outil clé de conservation, en résolvant ou atténuant les menaces et en les orientant vers des niveaux de protection plus efficaces – que ce soit par le biais d'aires protégées ou d'autres mesures de conservation. Lorsque des projets précédents ont été couronnés de succès, le CEPF sera ouvert au soutien de travaux supplémentaires sur les mêmes sites, pour consolider et amplifier les réalisations.
- F. Améliorer le statut des espèces et écosystèmes du hotspot globalement menacés. Au-delà de la 4^{ème} Direction stratégique, qui se concentre explicitement sur les plantes, le CEPF souhaite que tous les projets au niveau des sites se concentrent sur les besoins des espèces globalement menacées (c'est-à-dire en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables) sur la liste rouge de l'UICN, ainsi que les espèces qui répondent aux critères de menace mondiale, mais n'ont pas encore été évaluées selon la méthodologie de la liste rouge de l'UICN. Le CEPF encourage également les travaux sur des espèces moins connues, en particulier parmi les plantes.
- G. Veiller à ce que toutes les données collectées par des recherches et des enquêtes soient bien gérées et accessibles à tous, et à ce que les données existantes et nouvelles soient utilisées pour étayer l'action de conservation. Toutes les espèces ciblées par des projets du CEPF doivent faire l'objet d'une évaluation de la liste rouge (ou d'une réévaluation, si l'évaluation précédente date de plus de 10 ans) et être incluses dans la liste rouge de l'UICN. Les porteurs de projets sont encouragés à soumettre tout article scientifique préparé avec le soutien des subventions du CEPF à des revues en accès libre.
- H. Traiter à la source les menaces pesant sur les ZCB. Bien que les ZCB demeurent l'outil central du CEPF pour identifier les priorités de conservation des sites, les projets cherchant à résoudre des problèmes émanant de l'extérieur des ZCB, tels que les menaces pesant sur une zone humide provenant de l'amont, seront pris en considération.
- I. Restaurer les écosystèmes dégradés dans et autour des ZCB. Le CEPF envisagera de soutenir les efforts de restauration des zones internes ou externes aux limites des ZCB existantes et potentielles qui, une fois restaurées, contribueront à leur fonction. De telles activités peuvent être très coûteuses, la préférence sera donc accordée aux projets offrant un bon rapport qualité-prix, soit parce que le problème peut être résolu assez facilement, soit parce que de bonnes pratiques de restauration peuvent être démontrées et montrer le potentiel d'amplification par d'autres agences ou donateurs.

Sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

- J. S'assurer que tous les projets tiennent compte des implications du changement climatique et, dans la mesure du possible, contribuent à la résilience climatique et à l'adaptation.
- K. Renforcer la résilience climatique et s'adapter aux effets du changement climatique. Les "solutions basées sur la nature" peuvent être intégrées dans les projets et peuvent également offrir des avantages sociaux et économiques. Ces aspects sont abordés plus en détails dans le chapitre 10.

Sur le développement et la gestion de portefeuille

- L. Collaborer avec des organisations ou des individus ayant des compétences différentes, y compris ceux dont le champ d'action est plus large que la seule conservation de la nature. Cela comprend l'intégration de projets individuels dans des réseaux locaux, nationaux ou régionaux.
- M. Intégrer des projets et promouvoir la collaboration entre les organisations, particulièrement en encourageant des regroupements de projets (sous une ou plusieurs directions stratégiques) travaillant dans le même corridor ou ZCB.
- N. Prendre en compte la durabilité à long terme dès la conception initiale des projets. Le CEPF encourage les projets ayant pour but de s'appuyer sur les

succès et les leçons tirées de projets soutenus lors des phases d'investissement antérieures du CEPF et d'autres donateurs.

- O. Impliquer le secteur privé dans les projets, le cas échéant. Le CEPF souhaite particulièrement soutenir des projets qui développent des entreprises ou coopératives locales soutenant la conservation des sites et les communautés locales, ainsi que ceux qui participent à l'amélioration de l'accès aux marchés et de la valeur des produits.
- P. Assurer un suivi de l'impact des projets, établir des bases claires et expliquer comment les projets seront mesurés. Les projets doivent s'engager à rendre compte et à diffuser les leçons apprises lors de la conception, la mise en œuvre et du suivi des projets.

Direction stratégique 1. Soutenir les partenariats locaux pour la conservation de la biodiversité côtière d'importance mondiale

Objet, justification et effets principaux

Cette direction stratégique s'intéresse aux sites et écosystèmes les plus menacés du hotspot : ceux qui se situent sur le littoral. Les écosystèmes côtiers font l'objet de pressions accrues en raison de la croissance et des migrations de populations humaines, du développement du tourisme et de l'urbanisation. Ils subissent la pression sur les ressources terrestres et aquatiques qui leur sont associées (Chapitre 9). Les menaces spécifiques dans les régions littorales sont : (1) la surexploitation directe de la biodiversité (surexploitation des bois côtiers, surpêche, chasse intensive des oiseaux migrateurs, collecte de plantes, etc.) ; (2) les dégâts directs provoqués par la conversion d'habitats côtiers en terres agricoles à usage intensif, en zones constructibles, touristiques et en infrastructures, ainsi que l'extraction minière et les techniques de pêche intensive ; et (3) les actions se produisant en dehors des sites clés mais qui ont des effets sur eux, comme le prélèvement d'eau, le rejet de déchets solides et la pollution de l'eau.

En s'appuyant sur le bilan des phases précédentes, la stratégie d'investissement du CEPF pour la troisième phase opère les changements d'orientation suivants :

- Soutenir davantage de travaux dans les zones marines relevant des juridictions nationales, en reconnaissant les importantes menaces dans ces zones, l'importance d'augmenter le nombre de nouvelles Aires Marines Protégées (AMP) et la nécessité de renforcer les capacités des OSC pour favoriser leur engagement dans la conservation ;
- Accorder plus d'importance aux zones humides côtières, qui sont des habitats diversifiés ayant vu leur surface d'origine réduite de manière dramatique et faisant face à des menaces croissantes à travers la Méditerranée.

Les priorités d'investissement dans ce cadre stratégique ont été conçues pour soutenir les partenaires engagés dans d'autres actions de conservation régionales, parmi lesquelles le MedFund, l'Alliance Méditerranéenne pour les Zones humides, MedPAN et le CAR/ASP (chapitre 8).

Zoom géographique

Le processus d'identification des ZCB du domaine marin est encore loin d'être complet dans le bassin méditerranéen. Actuellement, les ZCB "marines" sont principalement des extensions des ZCB évaluées pour leur biodiversité terrestre ou centrées sur des Aires Marines Protégées (AMP) existantes pour lesquelles des données sont disponibles. C'est pourquoi, au moment de cette mise à jour de profil, les ZCB ne peuvent pas être utilisées comme outil de priorisation pour définir la priorité d'investissement 1.1, qui vise à soutenir l'identification et l'établissement de nouvelles AMP. De même, la priorité d'investissement 1.2 sur les zones humides côtières est censée répondre aux menaces émergentes et soutenir la protection et la restauration lorsque des opportunités se présentent ; compte tenu de la rareté et de l'importance mondiale des zones humides

côtières méditerranéennes, établir des priorités prédéterminées s'avérerait contre-productif. Cette direction stratégique sera ouverte à toutes les zones côtières du hotspot qui répondent aux critères de ZCB, même si la reconnaissance officielle en tant que ZCB n'a pas encore été obtenue. Dans certains cas, si les données ne sont pas encore disponibles, les activités initiales se concentreront sur l'évaluation de la valeur de biodiversité du site, comme condition préalable à toute action ultérieure. Cela sera particulièrement important pour les sites soutenus dans le cadre de la Priorité d'investissement 1.1, afin de garantir que tout travail de promotion de nouvelles AMP souvenu par le CEPF se déroule dans des zones d'importance mondiale. La liste des ZCB côtières dans les pays éligibles est fournie en Annexe 2.1, à titre informatif.

Priorité d'investissement 1.1 Soutenir l'implication de la société civile dans la gestion des Aires Marines Protégées et concrétiser des opportunités pour en établir de nouvelles.

Les écosystèmes côtiers et marins du hotspot, y compris les aires protégées, sont souvent utilisés pour des activités telles que la pêche, l'agriculture et la chasse. D'autres ressources, comme le sable et le gravier, peuvent également être extraites, et il existe des activités non-extractives, comme les loisirs, qui ont un impact sur les habitats et les espèces.

Cette priorité d'investissement se concentrera sur la négociation d'améliorations des régimes de gestion en renforçant la planification, en sensibilisant et en appliquant les règles convenues. En même temps, les projets devraient viser à améliorer l'état de conservation des sites n'étant pas déjà désignés comme AMP. Cela pourrait impliquer d'envisager une désignation formelle d'AMP ou d'adopter des mécanismes alternatifs, tels que des zones de conservation communautaires ou des zones de non-prélèvement saisonnières/permanentes. Lorsque ce sera possible, ces efforts favoriseront les pratiques durables et pourraient introduire de nouvelles pratiques augmentant la valeur des sites pour les parties prenantes locales, encourageant ainsi une meilleure gestion.

Ce travail est complémentaire à d'autres initiatives régionales, telles que le MedFund, qui soutient les coûts récurrents des AMP existantes, ou MedPAN, qui promeut le travail en réseau et la coordination entre les AMP et leurs gestionnaires.

Comme mentionné ci-dessus, les sites éligibles pour cette priorité d'investissement seront les ZCB ayant une portion marine, quel que soit leur localisation dans le hotspot méditerranéen, ainsi que les sites répondant aux critères de ZCB mais n'ayant pas encore été reconnus officiellement comme tels. Une attention particulière sera accordée aux sites n'étant pas encore soutenus par d'autres donateurs ou initiatives internationales, dans le but d'étendre le réseau de sites bénéficiant d'actions de conservation locales.

Priorité d'investissement 1.2 Améliorer la protection, la restauration et la gestion des zones humides, avec la participation des acteurs locaux.

Alors que la plupart des écosystèmes côtiers sont menacés, les zones humides côtières affichent l'un des taux de perte les plus élevés de tous les habitats et subissent un degré élevé de stress continu dans toutes les régions. Cela est souvent dû au développement d'infrastructures et à l'utilisation des terres associée au tourisme, à l'agriculture en expansion ou à l'urbanisation, à l'utilisation récréative des terres, ou à des défis de gestion liés au changement climatique. Dans certains cas, la négligence ou l'abandon peuvent aggraver les impacts ou offrir des opportunités pour la restauration des écosystèmes. La valeur des zones humides côtières, à la fois pour la nature et en tant que solutions naturelles potentielles pour la régulation de l'eau, le contrôle des inondations ou la prévention de l'érosion, est encore sous-estimée.

Les actions menées dans le cadre de cette priorité d'investissement sont susceptibles de l'être en même temps que celles de la Priorité d'investissement 1.1 et peuvent inclure des efforts pour établir ou étendre des zones protégées ou collaborer avec des acteurs

des secteurs public et privé pour promouvoir la conservation, dans l'objectif d'assurer un environnement naturel sain.

Cette priorité d'investissement a été conçue pour soutenir l'engagement des partenaires locaux dans d'autres initiatives régionales, telles que MedWet et l'Alliance Méditerranéenne pour les Zones Humides, en particulier en élargissant leur participation aux initiatives Alerte Rouge et Feu Vert. Les projets soutiendront également les efforts dans le cadre de la Convention de Ramsar (Chapitre 7).

Direction stratégique 2. Promouvoir les valeurs des écosystèmes d'eau douce et améliorer leur protection, leur restauration et leur gestion

Objet, justification et effets principaux

Près d'un tiers des espèces en danger critique d'extinction vivant au sein du hotspot sont des animaux et des plantes d'eau douce (Chapitre 5). On les trouve dans un large éventail d'écosystèmes, dont les rivières, les lacs, les grottes karstiques et les cours d'eau éphémères des terres arides. Le besoin d'eau douce pour la consommation humaine et agricole, en particulier en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, constitue l'une des meilleures raisons d'opter pour la gestion durable des ressources naturelles. Pourtant, les écosystèmes d'eau douce du hotspot ne sont que très peu représentés dans les réseaux nationaux d'aires protégées ; ils sont sous pression en raison d'un usage excessif et de la pollution, et les espèces qui y vivent souffrent de la surexploitation et des perturbations (voir Chapitres 4 et 9). De plus, le changement climatique va probablement encore aggraver ces problèmes (voir Chapitre 10).

Certaines des actions nécessaires pour répondre à ces problématiques doivent être décidées à l'échelle nationale ou internationale, et ne peuvent être abordées de façon efficace par les OSC seules. Toutefois, les investissements du CEPF au cours des deux premières phases ont révélé que les OSC peuvent être efficaces lorsqu'elles travaillent sur des sites définis ou en collaboration avec les autorités compétentes, comme les agences en charge de la gestion des aires protégées, des bassins fluviaux ou de la conservation des ressources en eau. Une fois que l'utilisation durable des ressources en eau a été décidée, les besoins de la biodiversité menacée et du développement humain sont susceptibles de se rejoindre (par exemple, le besoin en eau potable en quantité suffisante).

En réponse aux leçons tirées des phrases précédentes, la Priorité d'investissement 2.1 continuera à répondre au besoin d'améliorer les connaissances sur les sites importants pour la biodiversité d'eau douce à l'intérieur et autour des ZCB, en profitant de l'occasion pour renforcer les capacités de recherche et d'actions de conservation des organismes dulçaquicoles : un domaine dans lequel des lacunes claires en matière de capacité ont été reconnues lors des consultations. Par ailleurs, la Priorité d'investissement 2.2 se concentrera sur les actions menées sur le terrain, en travaillant avec les parties prenantes locales pour atténuer les menaces pesant sur les ZCB et leurs espèces constitutives. Cette priorité d'investissement visera à améliorer la gestion des écosystèmes d'eau douce, en améliorant leur statut de protection lorsque cela est possible, mais aussi en veillant à ce que les aires protégées existantes accordent une plus grande priorité aux écosystèmes d'eau douce qui s'y trouvent. Il s'agira notamment de rechercher et de saisir les occasions de restaurer les écosystèmes dégradés au sein des ZCB et ceux qui leur sont connectés.

Zoom géographique

L'évaluation de la biodiversité d'eau douce dans le bassin méditerranéen, menée par l'UICN en 2016 (voir Chapitre 3), a conduit à l'identification de zones de gestion des bassins versants prioritaires dans la région, montrant que certaines parties de ce hotspot ont une responsabilité spécifique pour la préservation de la biodiversité d'eau douce

menacée. Dans les pays éligibles, la plupart de ces zones se trouvent dans six corridors de conservation, qui seront l'objet de l'intervention du CEPF (Tableau 13.2, Figure 13.1). Les ZCB avec une représentation significative des écosystèmes d'eau douce situées dans ces corridors seront considérées comme des sites prioritaires pour l'investissement du CEPF dans le cadre de cette direction stratégique. Comme mentionné ci-dessus, les projets peuvent se tenir dans le bassin versant élargi au-delà des limites de la ZCB, soit parce que c'est nécessaire pour maintenir l'intégrité et la valeur de la ZCB, soit parce qu'il existe une opportunité de restaurer des zones au-delà de la limite existante. Les propositions de projets doivent expliquer la pertinence de toute action dans le bassin versant élargi de la ZCB.

Tableau 13.2 Corridors bénéficiant en priorité du soutien du CEPF dans le cadre de la deuxième direction stratégique

Corridor	Pays éligibles	Superficie du corridor (km ²)	Nombre de ZCB prioritaires
Vallée de l'Oronte et Levantin	Turquie*, Syrie*, Liban, Jordanie, Palestine	38 433	31
Monts Atlas	Maroc	106 691	21
Rif	Maroc	15 488	9
Dorsale et Atlas tellien	Tunisie, Algérie	82 633	45
Adriatique orientale	Bosnie-Herzégovine, Monténégro	23 402	14
Sud-Ouest des Balkans	Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro, Kosovo*	37 808	50

*Pas d'investissement prévu dans ces pays pour cette direction stratégique

Figure 13.1: Corridors prioritaires des directions stratégiques 2 et 3



Cependant, l'analyse des données montre également que la biodiversité d'eau douce est encore mal connue dans de nombreux endroits du hotspot, ce qui pourrait influencer la définition des priorités et limiter la capacité d'action en matière de conservation. Bien que de nombreux projets soutenus par le CEPF lors de la phase précédente aient contribué à accroître les connaissances, les consultations menées lors de la mise à jour du profil écosystémique ont démontré que ce besoin existe toujours. De plus, les menaces émergentes sur des sites importants pour la biodiversité d'eau douce peuvent nécessiter des actions urgentes pour documenter la valeur de lieux qui n'avaient pas été considérés menacés et priorisés auparavant. Pour cette raison, la priorité d'investissement 2.1, axée sur la recherche et l'évaluation, sera ouverte à d'autres ZCB de la région, avec pour objectif de combler cette lacune.

Priorité d'investissement 2.1 Documenter et promouvoir la reconnaissance des valeurs de la biodiversité d'eau douce et des services écosystémiques des Zones Clés de Biodiversité

L'information relative à la répartition, à la population et à l'état des menaces pour la biodiversité des eaux douces au sein des ZCB n'est, dans de nombreux cas, pas suffisante pour permettre l'identification des sites ayant un besoin urgent d'actions de conservation, ni pour constituer un point de comparaison en regard duquel on pourra juger des améliorations. En outre, les valeurs biologiques, sociales et économiques des services écosystémiques des bassins versants intacts sont très mal comprises et ne sont pratiquement pas prises en compte par les décideurs. Le CEPF apportera son soutien aux bénéficiaires afin qu'ils puissent recueillir ces informations, mais exigera que ce travail préparatoire soit clairement lié à des actions de conservation ultérieures.

Des projets de recherches conjointes peuvent également constituer une base pour travailler avec d'autres OSC, des parties prenantes locales et des agences gouvernementales, afin de renforcer ou de développer des relations de collaboration pouvant constituer la base d'actions conjointes pour la conservation de l'eau douce dans les ZCB. Dans les sites transfrontaliers, il sera souvent avantageux de planifier cela au-delà des frontières nationales et de travailler en étroite collaboration avec les instances décisionnelles nationales et internationales.

Priorité d'investissement 2.2 Promouvoir la protection, la restauration et l'amélioration de la gestion des sites importants pour la biodiversité d'eau douce, avec la participation acteurs locaux

Les OSC bénéficiant des subventions du CEPF sont les plus susceptibles d'être en mesure de prendre des mesures de conservations directes sur des sites spécifiques, où la collaboration avec les agences de gestion ou les parties prenantes locales peut faire évoluer les comportements, réduire l'impact de certaines menaces, ou exploiter des opportunités pour améliorer la gestion, la protection ou la restauration. Ces menaces peuvent résulter d'un projet d'infrastructure, qui peut entraîner une perte directe d'habitat et/ou des impacts indirects dus à la modification des régimes d'écoulement et des modes d'utilisation des terres. Les menaces peuvent également être plus insidieuses et cumulatives, par exemple à travers la pollution, la déforestation dans le bassin versant ou les impacts du changement climatique.

De nombreux projets peuvent adopter une approche proactive pour obtenir de meilleurs résultats sur les sites prioritaires, plutôt que de réagir aux menaces externes. Les ZCB peuvent ne pas être directement menacées mais être dégradées ou nécessiter des mesures supplémentaires pour réaliser leur potentiel, à la fois pour la conservation de la biodiversité et pour fournir des services écosystémiques. Il peut exister des opportunités de progresser vers des aires protégées supplémentaires, formelles ou informelles, y compris des Aires Maritimes Communautaires ou d'Autres Mesures de Conservation Efficace des Zones (AMCEZ), ou de renforcer les éléments liés à l'eau douce des plans de gestion des aires protégées existantes. Il pourrait également y avoir des sites prioritaires avec d'importantes populations d'espèces menacées qui pourraient être davantage valorisés par des mesures ciblées. Bien que le niveau d'action directe des OSC le plus approprié soit sur des sites clairement définis, la connectivité des systèmes d'eau douce rend très probable le besoin d'une action au niveau du bassin versant ou de la rivière pour faire face à ces menaces ou opportunités, en particulier en raison des infrastructures en amont ou des problèmes liés à l'amélioration de la qualité de l'eau (par ex. en raison de la pollution par les nutriments, du ruissellement agricole et forestier, de l'évacuation des eaux usées, etc.), du volume et du débit de l'eau, ainsi que des perturbations de l'habitat (par ex. le redressement et l'approfondissement des lits de rivières, le drainage des zones humides, l'extraction de gravier, etc.). Cela impliquera d'influencer les acteurs du gouvernement et/ou du secteur privé qui sont impliqués dans ces questions ou qui ont l'autorité pour les influencer.

Direction stratégique 3. Promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres qui préservent la biodiversité dans les corridors prioritaires

Objet, justification et effets principaux

La biodiversité méditerranéenne a évolué avec les pratiques d'utilisation des terres par l'homme sur plusieurs milliers d'années, à tel point que de nombreuses espèces terrestres menacées du hotspot sont dépendantes des habitats entretenus par l'intervention humaine pour l'agriculture, le pâturage saisonnier ou la cueillette de produits sauvages (voir Chapitre 4). Les espèces et habitats qui dépendent de ces systèmes anthropiques peuvent se trouver menacées lorsque le système de gestion traditionnel est abandonné (déprise agricole), lorsque les pratiques s'intensifient et provoquent la dégradation et l'érosion (par ex. surpâturage) ou lorsque des pratiques modernes, comme l'irrigation et l'utilisation de produits agrochimiques, remplacent les pratiques traditionnelles (voir Chapitre 9). Dans le cadre de cette direction stratégique, le CEPF apportera son soutien aux OSC qui travaillent avec les gestionnaires des terres des communautés locales et les entreprises locales afin de trouver des moyens innovants pour soutenir des éléments de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres importantes pour la biodiversité menacée. Le CEPF concentrera son travail sur les écosystèmes où la gestion pastorale avec un pâturage extensif du bétail est un élément clé de la gestion des terres. Le CEPF soutiendra des travaux dans et autour des ZCB où existent de tels systèmes, ainsi que des travaux dans des corridors plus larges, où l'on peut démontrer que le soutien d'une telle gestion peut protéger l'intégrité d'une ou plusieurs ZCB.

Le CEPF se concentrera sur des paysages où le pâturage est un élément clé de la gestion des paysages et du maintien de la biodiversité, mais aussi une activité économique et culturelle importante pour les communautés (priorité d'investissement 3.1). Le soutien à des pratiques de gestion des pâturages plus durables devrait permettre non seulement de conserver la biodiversité menacée, mais aussi de préserver le capital naturel nécessaire aux moyens locaux de subsistance, en réduisant l'érosion ou en préservant la qualité et la disponibilité de l'eau. Une meilleure gestion des pâturages contribue également à la protection et à la durabilité des forêts méditerranéennes, qui sont menacées par une mauvaise régénération due au surpâturage, tandis que des pâturages bien gérés peuvent contribuer à réduire l'incidence des incendies de forêt, une menace croissante liée au changement climatique (chapitres 9 et 10). Les paysages les plus importants menacés par des régimes de pâturage inappropriés dans le bassin méditerranéen se trouvent dans les zones d'altitude, ce qui justifie la sélection des corridors prioritaires dans le Tableau 13.3. La préservation des paysages de montagne est essentielle pour permettre aux plantes et aux espèces associées de s'adapter et de migrer le long des gradients altitudinaux, en suivant les habitats plus frais, à mesure que les habitats inférieurs deviennent inhospitaliers en raison du changement climatique (chapitre 10).

Sur la base des leçons tirées de la phase II, le CEPF souhaite promouvoir activement le rôle des utilisateurs traditionnels des terres, en testant des solutions et des innovations, en partageant des expériences et en promouvant largement les leçons et les succès auprès des gouvernements, des communautés locales et des agences donatrices. L'objectif est que ces projets aient plus de points communs et que les praticiens puissent former une communauté d'intérêt en partageant leurs expériences et en encourageant leur reproduction et leur mise à l'échelle, en particulier dans le contexte des « Autres Mesures de Conservation Efficaces des Zones » (AMCEZ) (priorité d'investissement 3.2).

Zoom géographique

Les pratiques traditionnelles de gestion des paysages culturels subsistent dans l'ensemble de la région, souvent dans les endroits touchés par l'émigration, la marginalisation et la pauvreté rurale. Dans de nombreuses zones rurales, l'évolution des

pratiques agricoles a mené à une homogénéisation des habitats et des espèces, qu'il serait difficile d'inverser à court terme. Afin de maximiser la valeur des projets en faisant preuve d'approches innovantes de la gestion de terres qui peuvent favoriser la conservation de la biodiversité, le CEPF donnera la priorité aux projets ayant le potentiel de faire une différence pour la biodiversité globalement menacée, et par conséquent favorisera les projets centrés sur les ZCB et ayant un impact sur les espèces menacées. Les projets peuvent s'étendre au-delà des limites strictes des ZCB, afin de suivre une approche paysagère et de prendre en compte la connectivité écologique.

Six corridors ont été sélectionnés, là où l'utilisation principale des terres repose encore sur des systèmes de gestion traditionnels et où il y a un pourcentage élevé de terres couvertes par des ZCB, permettant le maintien de la connectivité écologique à l'échelle du paysage (Tableau 13.3, Figure 13.1). Dans ces corridors, le CEPF donnera la priorité aux ZCB situées à plus de 500 mètres d'altitude.

Dans chacun de ces corridors, les candidats peuvent proposer des sites où la conservation de la biodiversité, à l'intérieur ou à proximité d'une ou plusieurs ZCB, dépend de la poursuite des pratiques traditionnelles de gestion, où ces pratiques sont en train de changer mais où une intervention visant à soutenir le maintien des pratiques traditionnelles semble réalisable. Cette direction stratégique se concentre principalement sur les paysages de pâturage des zones d'altitude où la pratique traditionnelle consiste à gérer le paysage par le pâturage extensif, qui préserve les valeurs de la biodiversité tout en fournissant des revenus et des emplois sûrs et durables.

Tableau 13.3 Corridors bénéficiant en priorité du soutien du CEPF dans le cadre de la troisième direction stratégique et nombre de ZCB prioritaires

Corridor	Pays éligibles	Superficie du corridor (km ²)	Nombre de ZCB prioritaires
Vallée de l'Oronte et Levantin	Turquie*, Syrie*, Liban, Jordanie, Palestine	38 433	27
Monts Atlas	Maroc	106 691	19
Rif	Maroc	15 488	3
Dorsale et Atlas tellien	Tunisie, Algérie	82 633	34
Adriatique orientale	Bosnie-Herzégovine, Monténégro	23 402	7
Sud-Ouest des Balkans	Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro, Kosovo*	37 808	35

**Pas d'investissement prévu dans ces pays pour cette direction stratégique*

La faisabilité est indiquée par différents facteurs, notamment :

- L'accès à la terre/ressource est sécurisé (ou peut l'être sans concurrence avec un autre usage majeur de la terre bénéficiant d'un puissant soutien économique et politique) et les individus ou groupes qui l'utilisent directement sont également ceux qui prennent les décisions relatives à sa gestion.
- Les connaissances et compétences courantes en gestion des ressources existent encore au sein de la communauté.
- Il existe une opportunité d'impliquer un acteur du secteur privé (par ex. un acheteur ou transformateur de produit) qui peut soutenir la commercialisation des produits, ou de former des associations ou entreprises locales qui pourraient le faire.
- Il existe une opportunité de regrouper une série de subventions, par exemple autour d'une grande ZCB ou une série de ZCB, permettant ainsi la collaboration et le partage d'expériences dans des contextes sociaux et environnementaux similaires.
- La présence d'une source d'aide à plus long terme qui pourrait soutenir les activités sur le long terme (par ex. un programme financé par des donateurs ou un programme gouvernemental, ou une institution telle qu'une agence de gestion des aires protégées dotée d'un budget) ; tout en tenant compte du fait que les processus

communautaires participatifs peuvent être lents, et qu'une subvention unique peut seulement initier le processus.

Certains des paysages où cette direction stratégique est pertinente se trouvent dans des aires protégées où des pratiques agro-sylvo-pastorales traditionnelles existent encore (c.à.d. dans les catégories V et VI de l'UICN). Il peut y avoir des opportunités pour les OSC de travailler avec les gestionnaires des aires protégées et les utilisateurs locaux des ressources pour établir des systèmes de gestion collaborative, qui promeuvent la gestion traditionnelle des ressources comme une solution pour maintenir la biodiversité tout en contribuant aux moyens de subsistance locaux.

Priorité d'investissement 3.1 Encourager les gestionnaires de ressources traditionnelles à adopter des pratiques de gestion des terres préservant la biodiversité dans les paysages montagneux

L'essence de cette direction stratégique est de travailler avec les gestionnaires de ressources traditionnelles afin de leur permettre d'améliorer leurs moyens de subsistance, tout en conservant des pratiques traditionnelles qui favorisent une biodiversité riche. Dans le bassin méditerranéen, il s'agit le plus souvent d'actions impliquant le pâturage du bétail, qui maintient une série d'habitats ouverts depuis des siècles. Outre le maintien de zones ouvertes, ces pratiques sont étroitement liées à la régénération et à la bonne gestion des forêts méditerranéennes et jouent un rôle important dans l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces derniers.

Cette priorité d'investissement mettra l'accent sur ces pratiques, pour se concentrer sur les leçons à tirer, promouvoir des politiques de soutien et développer des communautés de pratique. Ces pratiques évoluent, souvent pour des raisons socio-économiques, mais les dynamiques varient d'une région à l'autre. Tant l'intensification que l'abandon du pâturage des animaux peuvent être nuisibles. L'intention est de s'assurer que les niveaux de bétail et les pratiques de gestion sont compatibles avec le maintien des habitats précieux, dans et autour des ZCB. Bien que la gestion du pâturage soit souvent essentielle dans ces paysages, elle s'accompagne également d'autres pratiques agricoles bénéfiques à la diversité des habitats et des espèces, en raison des caractéristiques mosaïques de la zone. Elles sont également cruciales pour la diversification des revenus. Par conséquent, les projets peuvent inclure des activités visant à soutenir et à améliorer ces pratiques agricoles. L'objectif sera de permettre aux utilisateurs de ressources d'augmenter leurs revenus, grâce à des améliorations dans le traitement et la commercialisation des produits, y compris par le biais de la certification et de la labélisation, ainsi qu'en explorant des opportunités telles que le paiement pour des services environnementaux ou l'accès à un soutien gouvernemental. L'utilisation de techniques et d'outils innovants sera encouragée, tant qu'ils soutiennent la durabilité des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres.

Le CEPF souhaite particulièrement soutenir des projets qui présentent des caractéristiques pouvant être amplifiées et potentiellement reproduites ailleurs, afin que les leçons tirées de ces travaux puissent servir à élargir la portée et l'impact du fonds.

Priorité d'investissement 3.2 Documenter et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres et les Autres Mesures Efficaces de Conservation des Zones (AMECZ) auprès des gouvernements locaux et nationaux

Bien que les utilisateurs et gestionnaires des ressources soient les principaux bénéficiaires des projets de la priorité d'investissement 3.1, il est également important de promouvoir l'importance des pratiques traditionnelles respectueuses de la biodiversité auprès d'un groupe d'acteurs plus large, et de promouvoir des initiatives à plus long terme pour soutenir, étendre et reproduire les projets réussis. Le CEPF ne peut financer des projets que dans une petite partie de ces très grands corridors ; une plus grande ambition est pourtant nécessaire pour que ces zones contribuent de manière significative

aux objectifs de biodiversité et pour soutenir les populations rurales qui y vivent et y travaillent. La priorité d'investissement 3.2 favorisera l'apprentissage et la compréhension de ces liens entre conservation et développement rural, aux niveaux local, national et international. L'objectif à plus long terme est d'encourager la mise en place de programmes et de réseaux de soutien pour maintenir ces paysages culturels. Localement et immédiatement, le CEPF encouragera les projets couronnés de succès à chercher à formaliser leurs réalisations en progressant vers une désignation appropriée pour les sites concernés. Bien que cela puisse constituer une aire protégée désignée officiellement (catégorie V ou VI de l'UICN), il s'agira plus généralement d'une forme d'AMCEZ, telle que les aires de conservation communautaires ou les systèmes locaux traditionnels qui existent dans certaines parties du hotspot.

Les candidats seront encouragés à s'assurer qu'ils disposent d'un éventail adéquat de compétences pour mettre en œuvre ces projets complexes. Ils pourront inclure des demandes conjointes d'organisations de conservation et de développement ou recruter des experts techniques dans les disciplines appropriées.

Direction stratégique 4. Engager la société civile pour la préservation des plantes et communautés végétales menacées

Objet, justification et effets principaux

Le hotspot du bassin méditerranéen est défini sur la base d'un nombre exceptionnellement élevé de plantes endémiques, associé à une perte de plus de 70 % de la superficie originale couverte par ce type de végétation. Les plantes et autres espèces tireront parti des investissements du CEPF dans le cadre des directions stratégiques 1, 2 et 3. Mais à ce jour, le niveau de menace et le manque d'attention particulière portée aux besoins de conservation des plantes, justifient une direction stratégique à part entière centrée sur ce groupe. En plus de soutenir directement les actions de conservation des plantes, les projets de cette direction stratégique contribueront également à renforcer les connaissances et compétences en botanique des spécialistes, défenseurs de l'environnement et des gestionnaires de terres de la région. L'objectif est d'augmenter la proportion de plantes qui ont été formellement évaluées selon les critères de la Liste rouge de l'UICN.

L'étendue limitée et les exigences spécifiques en termes d'habitat de certaines plantes menacées signifient que leur conservation peut être prise en main de façon efficace par les OSC locales. Ces dernières travaillent sur le terrain avec des ressources limitées, souvent en partenariat avec les gestionnaires d'aires protégées ou les propriétaires fonciers locaux.

Au cours de la dernière décennie, un important effort de la communauté botanique (en partie financée par le CEPF), sous les auspices du groupe de spécialistes des plantes méditerranéennes de l'UICN, a conduit à l'identification d'un ensemble de Zones Importantes pour les Plantes (ZIP), reconnues par la suite comme des ZCB pour certaines d'entre elles, et à une meilleure compréhension des menaces qui pèsent sur les plantes. Néanmoins, le nombre de plantes dans le bassin méditerranéen est si important que seulement 15 % d'entre elles ont été évaluées selon les critères de la liste rouge de l'UICN, ce qui rend très probable l'existence de nombreuses espèces végétales menacées n'ayant pas encore été reconnues au niveau mondial ou régional.

Axe thématique

Compte tenu de ce qui précède, cette direction stratégique se concentre sur des sites comprenant des espèces végétales prioritaires, définies comme :

- Espèces végétales classées dans les catégories de menace « en danger critique » (CR), « en danger » (EN) ou « vulnérables » (VU) de la liste rouge mondiale de l’IUCN.
- Les espèces végétales qui n’ont pas encore été évaluées sur la liste rouge mondiale, mais figurent sur les listes rouges régionales ou qui pourraient bénéficier d’un statut CR, EN ou VU selon les critères de la liste rouge de l’IUCN.
- Les espèces endémiques à aire restreinte, qui comprennent :
 - les taxons présents dans un seul site (et nulle part ailleurs dans le monde) ou
 - une étendue d’occurrence inférieure à 100 km² ou
 - une zone d’occupation inférieure à 10 km².

La priorité sera donnée aux projets qui :

- Démontrent qu’ils se concentrent sur une ou plusieurs espèces prioritaires ou qu’ils répondent à un besoin prioritaire pour la conservation des plantes (par ex. des enquêtes sur des plantes peu étudiées ou des communautés végétales (comme les plantes non vasculaires), ou des évaluations de populations et d’espèces potentiellement menacées).
- Démontrent qu’ils mèneront directement à des actions pour la conservation d’espèces végétales prioritaires telles que définies ci-dessus.
- Incluent, lorsque c’est possible, un composant significatif sur le renforcement des capacités pour la conservation des plantes, que ce soit pour les responsables du projet ou pour leurs partenaires locaux (par ex. les utilisateurs de ressources communautaires ou les gestionnaires d’aires protégées).
- Complètent d’autres projets (financés par le CEPF ou pas) qui interviennent au niveau des sites/paysages, créant ainsi des synergies entre la communauté de conservation des plantes et d’autres acteurs de la conservation.
- S’occupent la conservation de sites où existent un besoin démontrable de financement et une opportunité de réussite.

Priorité d’investissement 4.1 Renforcer les capacités de la communauté botanique d’accroître ses connaissances et ses compétences et s’engager dans la conservation appliquée des plantes menacées

L’un des défis de la poursuite du processus d’identification des ZCB importantes pour les plantes, pour évaluer le statut de conservation des plantes et pour mettre en œuvre des actions pour leur conservation, est le nombre limité de personnes possédant les compétences botaniques nécessaires dans la région. Le CEPF soutiendra les projets comportant un fort élément de développement de compétences botaniques pratiques, y compris des inventaires, la conservation *in situ* ou *ex situ*, à condition que cela permette la protection, la réintroduction ou le renforcement de populations d’espèces menacées. Cela impliquera de travailler avec des institutions éducatives traditionnelles (jardins botaniques, universités, instituts de recherche, etc.), ainsi que d’améliorer les compétences d’autres groupes susceptibles de contribuer à la conservation des plantes, y compris les gestionnaires d’aires protégées, les membres de sociétés bénévoles et les gestionnaires de terres. Le CEPF souhaite particulièrement accroître les capacités dans les pays où des lacunes majeures ont été identifiées concernant la taille et la capacité de la communauté botanique, tels que le Maroc, la Libye, l’Algérie et le Cap-Vert. Le CEPF désire également soutenir des travaux sur des groupes de plantes moins connus, y compris les plantes non vasculaires, qui sont actuellement moins étudiées et protégées.

Priorité d’investissement 4.2 Assurer une meilleure mise en œuvre de la conservation des plantes dans la gestion des aires protégées

Les populations de plantes menacées sont souvent situées dans les aires protégées, mais elles restent menacées car la gestion (ou son absence) ne répond pas à leurs besoins spécifiques de conservation. C’est en partie dû à un manque de connaissances, de compétences et d’expérience des praticiens.

Priorité d'investissement 4.3 Agir de façon innovante pour la conservation des plantes menacées, en travaillant avec les propriétaires fonciers et les utilisateurs des terres

De nombreuses populations de plantes menacées survivent dans des paysages aménagés, en dehors des aires protégées, et sont potentiellement menacées par les changements de pratique d'utilisation des terres. Cette priorité d'investissement visera à protéger ces populations et à créer les conditions propices à leur rétablissement, le cas échéant. Cela pourra impliquer la création d'une aire protégée formelle ou informelle, ou la conclusion d'un accord avec les propriétaires fonciers ou les utilisateurs des terres concernant des mesures de gestion spécifiques visant à améliorer l'état de conservation des plantes. Cela pourra également impliquer de travailler avec des agences gouvernementales nationales ou locales et des institutions publiques, des propriétaires privés et des groupes communautaires.

Priorité d'investissement 4.4 Améliorer les efforts de conservation des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées, des plantes médicinales et d'autres plantes sauvages ayant une valeur économique et culturelle.

Il existe dans le bassin méditerranéen une utilisation historique et culturelle d'un large éventail d'espèces végétales indigènes à des fins culinaires et médicinales, et dans certains cas, la création de variétés domestiques à partir d'espèces sauvages. Il s'agit notamment d'un large éventail d'herbes, de légumes, de fruits et d'arbres. Le bassin méditerranéen est également très riche en espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées (ESAPC) originaires de la région. Dans l'ensemble, la flore européenne et méditerranéenne a révélé qu'environ 80 % des espèces de la région sont des ESAPC et d'autres espèces d'importance socio-économique (Kell et al., 2008). Si de nombreuses espèces sont encore largement répandues et continuent à faire partie des régimes alimentaires méditerranéens traditionnels, d'autres sont devenues rares et sont menacées par la collecte excessive, par la perte d'habitat et par les autres menaces qui pèsent sur toutes les espèces végétales.

La conservation des ESAPC est importante, particulièrement en tant que réservoir des gènes pouvant contribuer à améliorer la résistance des plantes cultivées au changement climatique et à d'autres impacts induits par l'homme. Plusieurs grandes organisations, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des instituts agronomiques et des centres de recherche, ainsi que le réseau TRAFFIC, travaillent depuis longtemps sur ce sujet, en particulier sur l'évaluation, la recherche génétique et la promotion. Néanmoins, le sujet est rarement abordé par les OSC locales, et les projets de conservation avec les communautés locales restent peu nombreux. La conservation des ESAPC peut donc également constituer des histoires passionnantes, susceptibles de sensibiliser aux questions plus générales du changement d'affectation des terres et à la conservation. Cette priorité d'investissement cherchera à réaliser des actions concrètes de conservation au niveau local et, dans un contexte environnemental plus large, à sensibiliser à l'histoire culturelle et aux besoins de conservation des ESAPC. Le CEPF soutiendra uniquement les actions de conservation des espèces végétales prioritaires qui remplissent les critères énumérés ci-dessus.

Direction stratégique 5. Faciliter le développement d'une communauté solide et résiliente d'organisations de la société civile (OSC) spécialisées dans la conservation

Objet, justification et effets principaux

La société civile environnementale est de plus en plus active dans le bassin méditerranéen, et le CEPF pense que les OSC sont des acteurs forts et crédibles pouvant avoir des impacts durables sur la conservation de la biodiversité. Cependant, la plupart des OSC sont confrontées à des défis organisationnels qu'elles ont souvent du mal à relever.

Il faut donc se concentrer sur la résilience et la durabilité de l'organisation, grâce notamment à une stratégie bien définie et à une mission claire, à des politiques et procédures opérationnelles solides et à une bonne gouvernance. Parmi les autres priorités figurent la mise en place de fondations solides pour assurer le financement quotidien, le maintien d'une équipe stable et engagée, la garantie d'une structure organisationnelle transparente et efficace et le renforcement des compétences en matière de leadership. De plus, il est possible de capitaliser sur les apprentissages et d'améliorer le partage des valeurs entre les équipes afin de promouvoir une culture unifiée. Dans ce sens, se concentrer sur le développement organisationnel de ces OSC est un élément clé pour une société civile plus forte, afin de s'assurer que les OSC sont en mesure de soutenir les actions de conservation de manière efficace et durable.

L'efficacité et la résilience de la société civile vont également au-delà des forces des organisations individuelles. La science écologique démontre que les écosystèmes sont plus résilients, adaptables et productifs lorsqu'ils sont diversifiés et ont une gamme complète de fonctions et de relations écologiques en place. Un parallèle peut être établi avec les communautés de conservation et le CEPF pense que l'action collective et le renforcement des réseaux et des partenariats sont essentiels pour rendre la société civile plus forte et mieux à même de relever les défis de la conservation.

Ces efforts de partenariat doivent parfois aller au-delà de la société civile. Dans la région, il est particulièrement important que les organisations de protection de la nature démontrent aux autorités que leur rôle est important pour atteindre leurs objectifs et remplir leurs engagements internationaux (chapitre 8). Cela nécessite une action collective.

Cette direction stratégique soutiendra des actions spécifiques dans les deux axes que sont le développement organisationnel pour les OSC individuelles ainsi que l'action collective et les partenariats. Ces deux approches ont beaucoup de similitudes et se renforcent mutuellement. Le travail en commun et l'apprentissage par l'expérience des pairs contribuent au développement des organisations individuelles ; et des organisations plus fortes peuvent contribuer davantage aux efforts collectifs.

Priorité d'investissement 5.1 Soutenir un ensemble ciblé d'OSC de conservation engagées dans un processus de développement organisationnel

Chaque OSC ayant sa propre trajectoire, spécifiquement liée à son histoire, au contexte socio-politique dans lequel elle évolue et à ses membres, il est nécessaire que l'appui aux OSC soit spécifique aux besoins et motivations de leurs membres. Ainsi, la notion de changement organisationnel nécessite un engagement de la part de l'OSC, qui sera une condition préalable essentielle à tout soutien de la part du CEPF. Certaines organisations peuvent déjà avoir des idées claires sur la manière d'améliorer leurs capacités organisationnelles, tandis que d'autres peuvent ne pas y être encore parvenues et avoir besoin d'un soutien pour identifier les problèmes et les domaines à améliorer. Le CEPF ne doit pas forcer le changement et le calendrier du soutien doit être bien réfléchi par l'organisation. L'accord contractuel privilégié avec le CEPF sera donc une subvention par invitation, généralement à une organisation subventionnée par le CEPF ou qui l'a déjà été par le passé. Cet engagement se traduira par un diagnostic initial de l'organisation et un plan d'action, si cela n'a pas déjà été fait par l'OSC.

Cette étape préliminaire permettra de préciser les besoins de l'organisation ciblée et d'avoir un point de comparaison au début du soutien. Le CEPF, la RIT ou un expert/entité externe peuvent jouer le rôle de facilitateur. Le plan d'action sera un guide, mais des activités supplémentaires pourront être introduites au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Pour la mise en œuvre du plan d'action, il serait préférable que le soutien d'experts soit fourni à moyen terme plutôt qu'à court terme, afin d'acquiescer une plus grande confiance

et une meilleure compréhension des réalités de l'OSC et de suivre la mise en œuvre des enseignements tirés ou des nouvelles mesures. Ce soutien peut être apporté soit parallèlement à un projet de terrain lié à une autre direction stratégique, soit indépendamment. Les OSC peuvent, sous réserve d'un accord avec le CEPF, faire appel à des experts en organisation pour les aider dans ce travail.

Cette priorité d'investissement permettra aux OSC de recevoir un soutien individuel pour des besoins spécifiques de changement organisationnel, identifiés à l'avance. Les piliers visés seront (1) stratégiques, (2) organisationnels, (3) techniques et (4) culturels (c'est-à-dire ce qui fait l'identité de l'OSC, ce qui motive l'équipe).

Priorité d'investissement 5.2 Accroître la force collective des OSC de conservation aux niveaux national et régional

Cette priorité d'investissement se concentrera sur le renforcement des efforts collectifs parmi les OSC afin de promouvoir à la fois l'apprentissage mutuel et la dynamique de réseau visant à conserver la biodiversité. Cela pourrait représenter une occasion pour les OSC d'établir un programme commun de conservation de la Méditerranée, ou de progresser en tant que groupe vers des objectifs partagés. Cela pourrait par exemple permettre de travailler en collaboration pour faire avancer les objectifs de la CDB et des NBSAP (Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité), ou l'amélioration des programmes nationaux des ZCB. Il existe également des réseaux d'OSC dans le bassin méditerranéen qui visent à promouvoir les échanges d'expertise entre leurs membres, ou qui se concentrent sur des questions ou des groupes d'espèces menacées, et que le CEPF peut soutenir afin d'améliorer ou de renforcer les actions entreprises par le biais des autres directions stratégiques.

Direction stratégique 6. Assurer une direction stratégique et une coordination efficace des investissements pour la conservation par l'intermédiaire d'une équipe régionale de mise en œuvre

Objet, justification et effets principaux

Dans chaque hotspot où l'investissement est approuvé, le CEPF travaille avec une équipe régionale de mise en œuvre (RIT) pour convertir les plans du profil de l'écosystème en un portefeuille cohérent de projets dont l'impact dépasse la somme de ses parties. L'équipe régionale de mise en œuvre sera composée d'une ou plusieurs OSC actives dans le domaine de la conservation dans le hotspot. L'équipe sera sélectionnée par le Conseil des donateurs du CEPF, sur la base de termes de références approuvés. L'équipe travaillera de manière transparente et ouverte, conformément à la mission du CEPF et à toutes les dispositions du Manuel opérationnel du CEPF. Les organisations membres de l'équipe régionale de mise en œuvre ne pourront pas solliciter d'autres subventions du CEPF dans le même hotspot. Les demandes de subventions des associés formels de ces organisations qui disposent d'un conseil d'administration indépendant seront acceptées, sous réserve d'un examen externe supplémentaire.

Le rôle de l'équipe régionale de mise en œuvre restera central dans le fonctionnement du programme de subventions. Elle continuera à rechercher, à collecter et à intégrer les leçons apprises des projets de terrain, afin de promouvoir leur reproduction et leur mise à l'échelle et d'obtenir des impacts politiques (voir chapitre 12) et une meilleure durabilité (voir chapitre 15).

Priorité d'investissement 6.1 Soutenir un large réseau de groupes de la société civile travaillant par-delà les frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation communs décrits dans le profil d'écosystème

L'équipe régionale de mise en œuvre apportera un leadership stratégique et des connaissances locales afin de construire un vaste réseau de groupes de la société civile travaillant par-delà les frontières institutionnelles et politiques, pour atteindre les objectifs de conservation communs décrits dans le profil d'écosystème. Elle remplira un certain nombre de fonctions, telles que définies dans le cahier des charges, notamment :

- Agir en tant que service de vulgarisation pour aider les groupes de la société civile à concevoir, mettre en œuvre et reproduire des activités de conservations réussies.
- Examiner toutes les demandes de subvention et gérer les examens externes avec des experts techniques et des comités consultatifs.
- Accorder de petites subventions jusqu'à un seuil convenu et décider conjointement avec le secrétariat du CEPF de toutes les autres demandes.
- Diriger le suivi et l'évaluation des projets individuels à l'aide d'outils standard, de visites sur le terrain et de réunions avec les porteurs de projets, et aider le secrétariat du CEPF à assurer le suivi et l'évaluation des portefeuilles.
- Renforcer les capacités institutionnelles des porteurs de projet pour assurer la mise en œuvre efficace et efficiente des projets.
- Communiquer largement les objectifs du CEPF, les possibilités de demander des subventions, les enseignements tirés et les résultats.

L'équipe régionale de mise en œuvre soutiendra directement le développement stratégique du portefeuille de subventions et contribuera, par elle-même, à l'obtention de résultats essentiels en matière de conservation, qui auront des retombées positives sur l'ensemble du portefeuille. Ces activités peuvent consister à faciliter les échanges d'expériences entre les porteurs de projets et les autres parties prenantes, à identifier les possibilités d'optimisation au niveau de la subvention ou du portefeuille, ou à collaborer avec d'autres donateurs pour harmoniser le soutien aux OSC et à leurs projets de conservation.

Conformément à la niche d'investissement globale du CEPF, le renforcement des capacités et le développement organisationnel seront au cœur du rôle de l'équipe régionale de mise en œuvre (RIT), conformément à la direction stratégique 5. La RIT sera chargée de veiller à ce que les partenaires disposent des capacités institutionnelles et individuelles nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des projets de conservation contribuant à la stratégie d'investissement globale. La RIT aura également pour rôle de communiquer sur l'accent mis par le CEPF sur le développement organisationnel, de faire connaître l'opportunité et d'aider le CEPF à identifier les organisations pouvant recevoir des subventions pour le développement organisationnel. L'expérience a montré que les efforts de renforcement des capacités sont essentiels pour assurer de bons projets intégrés dans une stratégie de hotspot plus large et une vision commune de la conservation. L'accent mis sur le développement organisationnel vise à augmenter la résilience et la durabilité de l'investissement du CEPF à tous les niveaux.

14. CADRE DE RÉSULTATS

Le cadre de résultats utilise principalement les indicateurs globaux (IG) du CEPF pour établir des objectifs d'investissement dans le hotspot. Des indicateurs de portefeuille (IP) supplémentaires sont introduits pour définir des cibles et suivre des impacts spécifiques qui ne sont pas couverts par les indicateurs globaux.

L'objectif du portefeuille est de soutenir 140 projets (50 subventions importantes, 90 petites subventions) sur une période d'investissement de six ans, pour au moins 110 organisations de la société civile individuelle, dont 90 % sont des organisations locales.

1^{ER} PILIER : LA BIODIVERSITÉ

Notre objectif : améliorer l'état de la biodiversité d'importance mondiale dans les écosystèmes critiques des hotspots.

		DS1	DS2	DS3	DS4	Objectif global	Moyens de vérification
IG-B1	Nombre d'espèces menacées au niveau mondial bénéficiant d'actions de conservation.					60 espèces	<i>Rapports des porteurs de projets</i>
IG-B2	Nombre d'hectares de Zones Clés de Biodiversité dont la gestion a été améliorée.	50 000 ha	100 000 ha	450 000 ha		600 000 ha	<i>Rapports des porteurs de projets</i>
IG-B3	Nombres d'hectares d'aires protégées créées ou étendues.	22 000 ha	2 000 ha	3 000 ha	3 000 ha	30 000 ha	<i>Rapports des porteurs de projets, documents officiels</i>
IG-B4	Nombres d'hectares de zones de production où la gestion de la biodiversité a été renforcée.	70 000 ha		900 000 ha		970 000 ha	<i>Rapports des porteurs de projets</i>

IG-B5	Nombre d'aires protégées où la gestion a été améliorée.	12	8	5		25	<i>METT (Outil de suivi de l'efficacité de la gestion, ou outils similaires)</i>
IG-B6	Nombres d'hectares de forêts, zones terrestres non forestières, zones d'eau douce et zones marines côtières restaurées.	200 ha	500 ha	15 000 ha		15 700 ha	<i>Rapports des porteurs de projets</i>
IP-B1	Nombre de menaces émergentes pour les sites évitées grâce à l'engagement des OSC.	5	5		2	12	<i>Rapports des porteurs de projets</i>
IP-B2	Nombre d'hectares en cours de protection (dont les dossiers ont été déposés auprès des autorités).	30 000 ha				30 000 ha	<i>Rapports des porteurs de projets, rapports préparatoires soumis aux autorités</i>
IP-B3	Nombre de sites où une meilleure connaissance de la biodiversité a été obtenue.	15	10	10	15	50	<i>Rapports des porteurs de projets</i>
IP-B4	Nombre d'hectares reconnus par les AMCEZ.					20 000 ha	<i>Rapports des porteurs de projets</i>
IP-B5	Nombre de zones protégées où la gestion de la conservation des plantes est mieux mise en œuvre.					15	<i>Rapports des porteurs de projets</i>

2^E PILIER : LA SOCIÉTÉ CIVILE

Notre objectif : renforcer la capacité de la société civile à être efficace en tant que gardienne de l'environnement et défenseuse de la conservation de la biodiversité d'importance mondiale.

IG-SC1	Nombre de porteurs de projets du CEPF ayant amélioré leur capacité institutionnelle.	80 (80 % des porteurs de projet locaux du CEPF)	<i>CSTT (Outil de suivi de la société civile, ou outils de suivi similaires)</i>
IG- SC2	Nombre de porteurs de projets du CEPF ayant amélioré leur compréhension des questions de genre et leur engagement à ce sujet.	90 (90 % des porteurs de projet locaux du CEPF)	<i>GTT (Outil de suivi du genre)</i>
IG- SC3	Nombre de réseaux et de partenariats créés et/ou renforcés.	15 réseaux (dont au moins 5 transfrontaliers / régionaux)	<i>Rapports des porteurs de projets</i>
IP- SC1	Nombre d'organisations engagées dans un processus de développement organisationnel.	40	<i>Rapport du CEPF</i>
IP- SC2	Nombre de porteurs de projets du CEPF ayant réalisé des progrès significatifs vers leurs propres objectifs de développement organisationnels à la fin de la phase d'investissement.	20	<i>Enquête spécifique à mi-parcours et à la fin de la phase d'investissement</i>
IP- SC3	Nombre de pays dont les capacités collectives des OSC ont été renforcées.	10	<i>Évaluation collective de la société civile</i>

3^E PILIER : LE BIEN-ÊTRE HUMAIN

Notre objectif : améliorer le bien-être des personnes qui vivent dans les écosystèmes critiques des hotspots et en dépendent.

		DS1	DS2	DS3	DS4	Objectif global	Moyens de vérification
IG-BU1	Nombre de personnes (hommes/femmes) recevant une formation structurée					2 500 (au moins 50 % de femmes)	<i>Rapports des porteurs de projets</i>

IG- BU2	Nombre de personnes (hommes/femmes) bénéficiant d'avantages non monétaires autres qu'une formation structurée	40 000	10 000	100 000		150 000 (au moins 50 % de femmes)	<i>Rapports des porteurs de projets</i>
IG- BU3	Nombre de personnes (hommes/femmes) bénéficiant d'avantages monétaires (ex. augmentation du revenu de l'emploi, augmentation du revenu des activités de subsistance, etc.)	500		1500		2 000 (au moins 50 % de femmes)	<i>Rapports des porteurs de projets</i>
IG- BU4	Nombre de projets promouvant des solutions basées sur la nature pour lutter contre le changement climatique					50	<i>Analyse de portefeuille par le secrétariat du CEPF</i>
IP- BU1	Nombre de communautés adoptant/soutenant une gestion traditionnelle des terres favorable à la biodiversité			30		30	<i>Rapports des porteurs de projets</i>
IP- BU2	Nombre de jeunes scientifiques (hommes/femmes) formés à la conservation de la biodiversité (Master/Doctorat)	5	10	5	30	50 (au moins 50 % de femmes)	<i>Rapports des porteurs de projets</i>

4^E PILIER : DES CONDITIONS FAVORABLES À LA CONSERVATION

Notre objectif : établir les conditions nécessaires à la conservation de la biodiversité d'importance mondiale.

		DS1	DS2	DS3	DS4	Objectif global	Moyens de vérification
IG-CF1	Nombre de lois, réglementations et politiques comportant des dispositions relatives à la conservation ayant été adoptées ou amendées		2	2		4	<i>Rapports des porteurs de projets, documents officiels</i>
IG-CF2	Nombre d'entreprises adoptant des pratiques respectueuses de la biodiversité	2	3	3	2	10	<i>Rapports des porteurs de projets</i>
IP-CF1	Nombre de municipalités engagées dans la préservation de la biodiversité, comme en témoignent des décrets municipaux, la création de réserves municipales, etc.	5	2	10	10	27	<i>Rapports des porteurs de projets, documents officiels</i>

15. DURABILITÉ

Ce profil intègre le principe de durabilité dans ses directions stratégiques afin d'assurer la survie à long terme d'écosystèmes viables dont dépend la vie dans le bassin méditerranéen. La nouvelle stratégie d'investissement devra mettre davantage l'accent sur le renforcement de la société civile, encourager les approches multipartites et créer des synergies entre la stratégie du CEPF et d'autres sources de financement dans la région. Nous avons l'intention de renforcer les capacités des institutions, de soutenir des projets qui apportent des solutions de conservation à long terme et d'encourager la reproduction des travaux dans une zone plus large, sur la base des leçons tirées de nos investissements.

Dans la prochaine phase, le CEPF vise à adopter une approche plus systématique du développement organisationnel afin d'améliorer l'efficacité à long terme de la société civile. Nous nous engagerons avec des porteurs de projets sélectionnés qui souhaitent être impliqués dans la compréhension de leurs principaux objectifs organisationnels et les aider à les atteindre. Le renforcement de la société civile restera une priorité dans toutes les directions stratégiques. Nous espérons que les OSC seront finalement en mesure d'influencer les décisions politiques ayant un impact majeur sur les ressources naturelles. La popularisation de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques, à tous les niveaux de prise de décision et de planification du développement, est une approche clé qui renforcera la durabilité institutionnelle et financière de l'investissement du CEPF dans la région. Bien que nous nous concentrons sur la société civile, nous espérons que notre travail permettra également de soutenir les capacités des institutions gouvernementales. Nous désirons particulièrement montrer les réalisations et les leçons tirées de notre travail aux gouvernements locaux et nationaux, afin qu'ils puissent envisager la façon d'augmenter et de reproduire les réussites, en renforçant le soutien politique et en catalysant la disponibilité de fonds supplémentaires du gouvernement ou des donateurs.

CRITICAL | **ECOSYSTEM**
PARTNERSHIP FUND